

Séance du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg

Date / Datum: jeudi 25 mai 2023 / Donnerstag, 25. Mai 2023

Lieu / Ort: La Grange, Villars-sur-Glâne

Présidence / Präsidentschaft:

M. Jacques **Dietrich**, Président du *Conseil* / Präsident des *Rates*, Villars-sur-Glâne

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesend

Avry

Mme **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Belfaux

M. Vincent **Schickel**

Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que MM. Alain **Lunghi** et Dario **Viel**

Düdingen

Mme Maria-Antonietta **Mollica** ainsi que MM. Thomas **Meyer**, Dylan **Porchet** et Adrian **Schwaller**

Fribourg

Mmes Anne-Élisabeth **Cattaneo-Python**, Denise **Cardoso de Matos-Berger**, Océane **Gex** et Inès **Quartenoud** ainsi que MM. Gérald **Collaud**, Grégory **Grin**, Simon **Jordan**, François **Miche**, Florian **Müller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Thierry **Pochon**, Léo **Sapia**, Jérémie **Stöckli** et François **Yerly-Brault**

Givisiez

MM. Daniel **Berset**, Hugo **Cabral** et Didier **Carrard**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras** et Yves **Litandi**

Marly

Mme Sandra **Herren** ainsi que MM. Moncef **Amari**, Nicholas **Creak**, César **Murangira** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Bernard **Chassot**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Réat**

Villars-sur-Glâne

Mme Katharina **Buchs** ainsi que MM. Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Bruno **Marmier** et Alexandre **Wicht**

Excusés / Entschuldigt

MM. Bernhard **Altermatt** (Fribourg), Herbert **Burri** (Düdingen), Jonathan **Collaud** (Corminboeuf), Benoît **Descloux** (Givisiez), Laurent **Dietrich** (Fribourg), Diego **Frieden** (Belfaux), Gabriel **Litzistorf** (Belfaux), Niklaus **Mäder** (Düdingen), Christophe **Maillard** (Marly), Claude **Monney** (Villars-sur-Glâne), Alexis **Overney** (Granges-Paccot) et François **Vallat** (Belfaux)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesend

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Muriel **Frésard** (Belfaux), Francine **Defferrard** (Villars-sur-Glâne), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry) et Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf) ainsi que MM. Bernard **Clerc** (Marly), Urs **Hauswirth** (Düdingen), Éric **Mennel** (Givisiez), Christophe **Pierret** (Matran), René **Schneuwly** (Granges-Paccot) et Thierry **Steiert** (Fribourg)

Excusé / Entschuldigt

M. Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates
3. Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Elections / Wahlen
 - 4.1 Présidence du *Conseil* / Präsidentschaft des *Rats*
 - 4.2 Vice-présidence du *Conseil* / Vizepräsidentschaft des *Rats*
5. Crédit supplémentaire concernant la rubrique 6220.3634.20 du budget de fonctionnement 2022 / Nachtragskredit zur Rubrik 6220.3634.20 der laufenden Rechnung 2022
 - 5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 5.2 Présentation du message n° 19 du *Comité* / Präsentation der Botschaft Nr. 19 des *Vorstands*
 - 5.3 Examen du message / Prüfung der Botschaft
 - 5.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
6. Rapport d'activités 2022 / Tätigkeitsbericht 2022
 - 6.1 Présentation du *Comité* / Präsentation des *Vorstands*
 - 6.2 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 6.3 Approbation / Genehmigung
7. Approbation des comptes 2022 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung der Jahresrechnung 2022 der Agglomeration Freiburg
 - 7.1 Présentation du message n° 20 du *Comité* / Präsentation der Botschaft Nr. 20 des *Vorstands*
 - 7.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.3 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 7.4 Examen de détail / Detailprüfung
 - 7.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
8. Libération du crédit d'étude du Projet d'agglomération de cinquième génération (*PA5*), respectivement du Plan directeur régional d'agglomération (*PDA*) / Freigabe des Studienkredits für das Agglomerationsprogramm der fünften Generation (*AP5*), beziehungsweise für den regionalen Richtplan der Agglomeration (*RPA*)
 - 8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 8.3 Présentation du message n° 21 du *Comité* / Präsentation der Botschaft Nr. 21 des *Vorstands*
 - 8.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
 - 8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse
 - 9.1 Motion demandant la mise en place d'un « Plan lumière » à l'échelle de *l'agglomération fribourgeoise* / Motion, die die Einführung eines «Lichtplans» auf der Ebene der *Freiburger Agglomeration* fordert (Mot_Leg 2021-2026_2023_011)
 - a. Position de l'un-e des auteur-e-s / Standpunkt einer Autorin/eines Autors
 - b. Position du *Bureau du Conseil* / Standpunkt des *Ratsbüros*
 - c. Position du *Comité* / Standpunkt des *Vorstands*
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

9.2 Motion demandant la réalisation d'un inventaire des sources captées non-exploitées sur le territoire de *l'agglomération fribourgeoise*, suivi de propositions de mesures accompagnant les communes membres de l'Agglomération de Fribourg dans la revitalisation de ces milieux / Motion, die die Realisierung eines Inventars der gefassten, nicht genutzten Quellen auf dem Gebiet der Freiburger Agglomeration beantragt, gefolgt von Vorschlägen für Massnahmen, die die Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg bei der Revitalisierung dieser Lebensräume begleiten (Mot_Leg 2021-2026_2023_012)

- a. Position de l'un-e des auteur-e-s / Standpunkt einer Autorin/eines Autors
- b. Position du *Bureau du Conseil* / Standpunkt des *Ratsbüros*
- c. Position du *Comité* / Standpunkt des *Vorstands*
- d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

9.3 Motion demandant la planification et la réalisation d'une infrastructure écologique (IE) fonctionnelle à l'échelle de *l'agglomération fribourgeoise* / Motion betreffend Planung und Realisierung einer funktionsfähigen ökologischen Infrastruktur (ÖI) auf Ebene der Freiburger Agglomeration (Mot_Leg2021-2026_2023_013)

- a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
- b. Position du *Bureau du Conseil* / Standpunkt des *Ratsbüros*
- c. Position du *Comité* / Standpunkt des *Vorstands*
- d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

9.4 Postulat pour des horaires des lignes de transports publics à haute fréquence indépendants de ceux des *CFF* / Postulat betreffend *SBB* unabhängige öffentliche Verkehrsfahrpläne mit hoher Taktfrequenz (Post_Leg2021-2026_2023_014)

- a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
- b. Position du *Bureau du Conseil* / Standpunkt des *Ratsbüros*
- c. Position du *Comité* / Standpunkt des *Vorstands*
- d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

10. Réponses du *Comité* aux interventions parlementaires / Antworten des *Vorstands* auf parlamentarische Vorstösse

10.1 Questions concernant l'avenir de l'Agglomération de Fribourg / Anfrage zur Zukunft der Agglomeration Freiburg (Quest_Leg_2016-2021_2020-025)

- a. Réponse du *Comité* / Antwort des *Vorstands*
- b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors

10.2 Postulat demandant d'étudier la mise en œuvre de mesures augmentant l'attractivité des parkings *P+R* / Postulat zur Untersuchung der Umsetzung von Massnahmen zur Steigerung der Attraktivität der *P+R*-Parkplätze (Post_Leg2021-2026_2021_003)

- a. Réponse du *Comité* / Antwort des *Vorstands*
- b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors

10.3 Motion demandant le rétablissement de la desserte de la route du Tir Fédéral par la ligne de bus 9 dès décembre 2022 / Motion betreffend die Wiederherstellung der Erschliessung der Route du Tir Fédéral durch die Buslinie 9 ab Dezember 2022 (Mot_Leg2021-2026_2022_008)

- a. Réponse du *Comité* / Antwort des *Vorstands*
- b. Avis de l'un des auteur-e-s / Meinung einer Autorin/eines Autors
- c. Discussion / Diskussion
- d. Vote / Abstimmung

11. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet)
ARS	Association régionale de la Sarine	ARS	Regionalverband der Saane
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
CFF	Chemins de fer fédéraux	SBB	Schweizerische Bundesbahnen
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg	Agglo-Schlüssel	Statutarischer Verteilungsschlüssel der Agglomeration Freiburg
Clé Mobilité	Clé de répartition relative à la Mobilité de l'Agglomération de Fribourg	Mobilitätsschlüssel	Verteilungsschlüssel Mobilité der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
Conseil d'État	Conseil d'État du canton de Fribourg	Staatsrat	Staatsrat des Kantons Freiburg
Coriolis I	Coriolis Infrastructures, association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise	Coriolis I.	Coriolis Infrastrukturen, Gemeindeverband für Kulturpolitik in der freiburger Agglomeration
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne	EPFL	Eidgenössische Technische Hochschule Lausanne
Funiculaire	le Funiculaire de Fribourg	Standseilbahn	Standseilbahn Freiburg (Funiculaire)
Grand Conseil	Grand Conseil du canton de Fribourg	Grosser Rat	Grosser Rat des Kantons Freiburg
HEIA-FR	Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg	HTA-FR	Hochschule für Technik und Architektur Freiburg
HES	Haute école spécialisée	HES	Fachhochschule
IE	infrastructure écologique	ÖI	Ökologischen Infrastruktur

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
LAgg	loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2)	AggG	Gesetz über die Agglomerationen des Staats Freiburg (SGF 140.2)
MBD	Monitoring de la biodiversité en Suisse	BDM	Biodiversitätsmonitoring Schweiz
NP	Nature & Paysage	NL	Zielsetzung / Massnahmen Natur & Landschaft
ODJ	ordre du jour		
OFEV	Office fédéral de l'environnement	BAFU	Bundesamt für Umwelt
OFT	Office fédéral des transports	BAV	Bundesamt für Verkehr
ordonnance RSF 140.21	ordonnance coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations (RSF 140.21)	Verordnung SGF 140.21	Verordnung zur Koordinierung des Übergangs vom alten zum neuen Gesetz über die Agglomerationen (SGF 140.21)
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg	P+R	P+R-Parkplätze gefördert durch die Agglomeration Freiburg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation der Agglomeration Freiburg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomeration Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP5	Agglomerationsprogramm der fünften Generation der Agglomeration Freiburg
PA6	Projet d'agglomération de sixième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP6	Agglomerationsprogramm der sechsten Generation der Agglomeration Freiburg
PDA	Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 1er avril 2021 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 août 2021	RPA	Regionaler Richtplan der Agglomeration Freiburg vom Agglomerationsrat am 1. April 2021 angenommen und vom Staatsrat am 24. August 2021 genehmigt
Règlement d'exécution de la CF	Règlement d'exécution de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	Ausführungsreglement FK	Ausführungsreglement der Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
réserve TPAF	réserve relative aux transports publics dans l'agglomération fribourgeoise		
SFN	Service des forêts et de la nature de l'Etat de Fribourg	WNA	Amt für Wald und Natur des Staats Freiburg
SMo	Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg	MobA	Amt für Mobilität MobA des Staats Freiburg

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg	Statuten	Statuten der Agglomeration Freiburg
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TPF	Transports publics fribourgeois	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe
TPF HOLDING	Transports publics fribourgeois Holding SA		
TPF IMMO	Transports publics fribourgeois Immobilier SA est une filiale des TPF		
TPF TRAFIC	Transports publics fribourgeois Trafic SA est une filiale des TPF		
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo(s)	TransAgglo(s), Langsamverkehrsachsen, die die Freiburger Agglomeration durchquert (durchqueren)
VLS	vélos en libre-service, station de vélos en libre-service, système de vélos en libre-service	VLS	Veloleihstationen, Veloverleihsystem, Veloverleihservice

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères et chers collègues du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)*, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, Mesdames et Messieurs les invité-e-s, j'ai le plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 19 h 33. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Ce soir, nous accueillons Mme la Préfète Lise-Marie Graden, ainsi que M. Matthieu Loup, Conseiller juridique de la préfecture de la Sarine, que je remercie pour leur présence.

Je souhaite faire un message personnel. Je salue quelques membres de ma famille faisant partie du public, notamment mon épouse Gilberte. Je te remercie, chère Gilberte, d'accepter mon engagement qui implique de nombreuses absences. Merci pour ton aide, lorsque parfois je me pose de nombreuses questions touchant les plus démunis et pour lequel-le-s j'aimerais faire tant de choses, et pour cette aide morale et intellectuelle me permettant de remplir mes tâches - je l'espère - au mieux. Chères et chers collègues, n'oublions jamais l'importance de nos proches dans l'accomplissement de nos engagements politiques (applaudissements).

Je remercie particulièrement la commune de Villars-sur-Glâne, qui nous accueille ce soir, et notamment toute l'équipe, qui a préparé cette salle et qui a œuvré à sa mise en place. Je tiens également à remercier les collaborateurs de la société Sonomix, Pascal et Thierry, qui assurent ce soir la sonorisation et le vote électronique.

Comme vous avez pu le constater, le code Wifi, pour ceux que cela intéresse, est affiché dans la salle. À présent, je passe la parole à M. Bruno Marmier, Syndic de Villars-sur-Glâne, pour son mot de bienvenue.

Bruno Marmier. Es ist mir eine Ehre, Sie heute in Villars-sur-Glâne zu dieser Sitzung des *Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg (nachstehend Rat)* begrüßen zu dürfen, hier wo die Sitzungen des Generalrats von Villars-sur-Glâne stattfinden. Wir werden nächste Woche die Gelegenheit haben, den kommunalen Klimaplan, die Schaffung einer neuen Kindertagesstätte oder die Neugestaltung unserer Wohnungspolitik zu behandeln und außerdem einen positiven Finanzabschluss für 2022 zu verabschieden.

C'est un honneur de vous adresser aujourd'hui ces quelques mots de bienvenue à Villars-sur-Glâne à l'occasion de cette séance du *Conseil*, ici dans cette salle de la Grange, qui a l'habitude d'accueillir les délibérations de notre conseil général et qui aura l'occasion, la semaine prochaine, de traiter notamment du plan climat communal, de la création d'une nouvelle crèche ou encore de la refonte de notre politique communale du logement, en plus d'approuver des comptes 2022 positifs.

Il est important de poursuivre avec diligence la réalisation des mesures d'infrastructure de notre *Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*, car c'est bien la concrétisation de l'ensemble de ces mesures sur le territoire des dix *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)*, qui assurera un financement complet de la part de la Confédération. Il est essentiel pour nous de poursuivre sur cette lancée, qui démontre la capacité du centre cantonal à faire avancer ses projets.

Es ist wichtig, die Umsetzung dieser Massnahmen zügig voranzutreiben, denn es ist die Konkretisierung aller Massnahmen auf dem Gebiet der zehn *Mitgliedsgemeinden der Agglomeration Freiburg (nachstehend Mitgliedsgemeinden)*, die eine vollständige Finanzierung durch den Bund sicherstellt.

Bien évidemment, il y a quelques nuages dans le ciel de *l'Agglomération*.

La Confédération souhaite réduire le financement des projets d'agglomération et nous devons probablement composer avec ce genre de stratégie de courte vue.

La transformation de *l'Agglomération* en association de communes est hypothéquée par les décisions incompréhensibles du *Conseil d'État du canton de Fribourg (ci-après Conseil d'État)*, qui incluent dans le périmètre des communes ne le souhaitant pas et qui excluent des communes motivées à nous rejoindre. Enfin, notre prestataire de *transport public (ci-après TP)*, partenaire incontournable, se doit de hausser son niveau de prestations ainsi que ses procédures comptables - nous en débattons ce soir - s'il entend vraiment jouer son rôle dans le monde magique des quatre piliers de l'économie fribourgeoise.

Il y a également de très réjouissantes nouvelles pour notre région.

L'une d'entre elles - et je ne savais pas qu'elle serait là - est la détermination de notre Préfète Mme Lise-Marie Graden - dont je tiens à saluer la qualité du travail accompli jusqu'ici et surtout sa volonté de rassembler les communes du district. Je suis persuadé qu'avec son énergie, son enthousiasme et sa rigueur, nous irons loin.

L'autre bonne nouvelle est l'avancement dans la réalisation de nos mesures d'infrastructure et, notamment, de la *TransAgglo*. Le 5 mai dernier, nous avons inauguré une des réalisations les plus emblématiques de *l'Agglomération* : le passage inférieur du Grand-Clos situé sous la route de Cormanon.

Vous l'avez peut-être emprunté ce soir, soit en le franchissant par-dessous à pied ou à vélo, soit en le traversant par-dessus alors que vous étiez dans un bus de la ligne 5.

Justement, les lignes 5 et 7, surnommées parfois « méli » et « mélo », ont fait couler beaucoup d'encre. En août dernier, cette ligne 5 a été concrétisée par un changement de paradigme, qui s'est produit avec une augmentation importante de l'offre. Il s'agit maintenant de procéder aux quelques ajustements nécessaires permettant d'atteindre les buts de cette mesure. *L'Agglomération* a un rôle important à jouer sur un tel projet qui engage sa crédibilité. Gageons que notre exécutif saura relever ce défi.

Il me reste à vous souhaiter, à toutes et tous, une belle séance, ici, à Villars-sur-Glâne et je me réjouis, après des débats intenses, de vous retrouver à l'apéritif en fin de séance.

Mir bleibt nur noch, Ihnen allen eine schöne Sitzung hier in Villars-sur-Glâne zu wünschen, und ich freue mich, Sie nach intensiven Debatten am Ende der Sitzung zum Aperitif wiederzusehen.

Le Président. Je dois excuser ce soir les membres du *Conseil* suivants : MM. Bernhard Altermatt (Fribourg), Herbert Burri (Düdingen), Jonathan Collaud (Corminboeuf), Benoît Descloux (Givisiez), Laurent Dietrich (Fribourg), Diego Frieden (Belfaux), Gabriel Litzistorf (Belfaux), Niklaus Mäder (Düdingen), Christophe Maillard (Marly), Claude Monney (Villars-sur-Glâne), Alexis Overney (Granges-Paccot) et François Vallat (Belfaux). M. Pierre-Olivier Nobs (Fribourg), membre du *Comité*, s'est également excusé. M. Cédric Clément, Directeur de Fribourg Tourisme et Région (FTR), M. Manfred Raemy, Préfet de la Singine, M. Samuel Russier, Secrétaire général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'Etat de Fribourg (DIAF) ont aussi signalé leur absence.

Comme le présent système de vote est connu, je vais expliquer brièvement son fonctionnement. Ich erinnere daran, dass wir unsere Karte in die Konsole auf dem Tisch einführen müssen. Merci d'insérer votre carte dans la console. Am Ende der Sitzung müssen wir sie in der Konsole lassen. En fin de séance, il faut la laisser dans la console. Vous pouvez demander la parole en appuyant sur le grand bouton central de l'appareil, sur lequel se trouve le dessin d'une personne qui parle.

Nous avons, toutes et tous, reçu l'enveloppe transparente habituelle, contenant un carton de vote, un carton indiquant nos nom et prénom, ainsi que la carte du système de vote.

Test du système / Systemtest:

Je vous propose de faire un test de ce système de vote, afin de constater son bon fonctionnement et de connaître le nombre des membres du *Conseil* présents. Je vous prie donc d'appuyer sur l'un des trois boutons rouge, vert ou bleu. Le bouton rouge est tout à droite, le bouton bleu est au milieu sous le zéro et le bouton vert sous le signe +. Le vote est ouvert.

Résultat / Ergebnis:

Ce dernier détecte 43 membres du *Conseil* présents. Alle Mitglieder des *Rates* haben abgestimmt. Le système fonctionne bien. Formellement, je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons siéger valablement.

Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel le 5 mai 2023. Les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles depuis cette date sous la rubrique « Actualités de l'Agglomération de Fribourg » du site web de *l'Agglomération*.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques à exprimer quant à *l'ordre du jour (ci-après ODJ)* de la présente séance ? Ce n'est pas le cas. Cet *ODJ* est donc accepté.

Le premier point de *l'ODJ* est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 2 mars 2023 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui approuvent le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 2 mars 2023, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 39

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 0

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 2

Total des votants : 41

Total des non-votants : 2

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 43

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* approuve, à la majorité, le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 2 mars 2023. J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Le 16 mai dernier, vous avez reçu par courriel les préavis de la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* et de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* conformément au *Règlement du Conseil*.

Discours du Président sortant

Je vous remercie au nom de la commune de Villars-sur-Glâne, qui nous accueille ce soir, et de moi-même pour la confiance témoignée dans mon rôle de Président de cette assemblée. Ce fut, et c'est encore ce soir, pour moi un grand plaisir d'accomplir cette tâche. En une année, nous avons voté sur plusieurs objets importants. Plusieurs réalisations ont été inaugurées. Je pense notamment au passage de la *TransAgglo* sous la route de Cormanon dans la commune de Villars-sur-Glâne et à la petite place de détente au carrefour du Cardinal à Fribourg. Ces deux objets sont, à mon sens, le signal d'un changement - que j'espère profond - dans les aménagements des villes, visant à permettre des places de rencontre, davantage de verdure et, surtout, de perméabilité des sols.

L'agglomération lausannoise, de par l'aménagement de certains quartiers comme les Fiches Nord, a une bonne longueur d'avance dans la prise en compte d'espaces verts et de perméabilité des sols, qu'il faut reconstruire. Lausanne parvient également à trouver des solutions permettant une répartition juste et intelligente des zones 30 et 50 dans son agglomération. Nous pourrions nous en inspirer !

Merci au *Comité* et à son Président pour sa confiance. Il est important qu'exécutif et législatif travaillent de concert et en bonne intelligence, tout en ayant chacun son rôle. Merci au *Bureau du Conseil* qui participe activement à cette bonne entente en étant flexible sur les objets à présenter à l'assemblée. C'est ainsi que des projets deviennent réalité, même si cela prend un peu de temps parfois.

Je remercie chaleureusement le secrétariat de l'*Agglomération*, Mme Nicolas et M. Frossard. Sans eux, nos séances ne pourraient se tenir dans de si bonnes conditions. Quand on est membre du *Conseil*, je vous assure qu'on ne se rend absolument pas compte de tout le travail déployé en amont d'une séance, et croyez-moi : il est énorme !

Nous devons rester confiants et résolument actifs pour développer notre *agglomération fribourgeoise*. Il restera toujours beaucoup à faire, notamment en termes de *TP*. L'augmentation récente des tarifs, qui affectera également notre *Agglomération*, est un très mauvais signal, donné par notre prestataire, dont, à mon avis, l'exclusivité devrait être reconsidérée - et par les instances fédérales et cantonales devant assurer leurs subventions. Il faut aussi qu'une partie de la population accepte que quand on vit en ville, on ne peut pas avoir à la fois la tranquillité des campagnes et les avantages de proximité des infrastructures et des commerces. L'énergie, que doivent actuellement déployer nos autorités, pour gérer le mécontentement d'une minorité concernant des lignes de bus devenues, à leurs yeux, trop fréquentes,

dépasse à mon sens le raisonnable. Sous prétexte de respect de cette minorité, le bien commun et le bon sens ne doivent pas être oubliés.

Enfin, davantage de moyens doivent impérativement être octroyés à la culture. La réflexion doit se poursuivre quant à une meilleure collaboration pratique et financière entre *l'Agglomération, Coriolis Infrastructures (ci-après Coriolis I.)*, la Ville de Fribourg et tous les intervenants actuels. *L'Agglomération* doit en devenir le coordinateur, cela fait partie de ses tâches. Les grandes institutions, à l'instar des projets uniques, doivent être davantage soutenues. Rappelons-nous : « une société sans culture est une société qui meurt ».

Je souhaite longue vie à *l'Agglomération* sous une forme ou une autre. Nous constatons que *l'Agglomération* fonctionne et certains seraient bien inspirés de réfléchir avant de détruire une structure opérationnelle et efficace, pour la remplacer par un grand bateau coûteux, plein d'inertie et surtout beaucoup moins démocratique (applaudissements).

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. Le *Comité* tient le législatif régulièrement informé de l'évolution de la situation institutionnelle par l'intermédiaire de ses communications. Toutefois, je serai bref dès lors que ce sujet fait l'objet d'une réponse circonstanciée à une des interventions parlementaires, qui sera traitée ce soir.

Je vais donc me concentrer dans l'immédiat sur les informations essentielles en lien avec le déroulement de la présente séance. Ce soir, le législatif est amené à approuver les comptes de l'exercice 2022, dont il résulte un excédent malgré les dépenses supplémentaires engagées en raison de la pandémie, ayant en particulier touché les *TP*. Le *Comité* se félicite de ce résultat positif, qui ne viendra donc pas alourdir la charge des *communes membres*, dont plusieurs d'entre elles - d'après ce que j'ai pu lire - se portent malgré tout assez bien. Le *Comité* vous propose également ce soir d'engager les crédits nécessaires à l'élaboration du *Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA5)*. En coordination avec toutes les parties prenantes (État de Fribourg, districts, communes), il estime en effet que le dynamisme de *l'agglomération fribourgeoise* doit être garanti indépendamment des changements institutionnels à venir. Il s'agit de s'assurer des financements fédéraux et cantonaux pour les projets d'infrastructures, dont nous avons besoin pour la période 2028-2032. En engageant les travaux d'un futur *PA5*, le *Comité* espère pouvoir rééditer le succès des projets d'agglomération précédents, qui ont permis d'obtenir plus de 60 millions de francs de cofinancement fédéral, afin de développer nos infrastructures. Le *Comité* a également abordé individuellement chacune des *communes membres*, afin de s'assurer d'être sur la même longueur d'onde que ces dernières. Par les temps qui courent et dans l'esprit des changements à venir, il est indispensable de ne pas laisser passer cette étape. Il faut bien se rendre compte que si nous ne nous lançons pas dans un *PA5*, plus rien ne se passera en définitive durant quatre ans. Cela serait dommageable pour *l'Agglomération* quelle que soit la forme qu'elle prendra à l'avenir.

Le *Comité* a procédé à l'engagement de deux collaborateurs, ayant débuté à *l'Agglomération* le 1^{er} avril 2023.

Je vous présente d'abord M. Sven Köhli. Économiste d'entreprise, il s'est spécialisé dans le domaine des transports. M. Köhli sera chargé d'analyser les offres de transports sous l'angle économique, qu'il s'agisse du réseau de bus urbain, de *vélos en libre-service (ci-après VLS)* et de *parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération (ci-après P+R)*. Il aura également pour tâche d'assurer les contacts avec la Confédération lors du calcul de la perception des subventionnements fédéraux pour nos projets d'infrastructures. M. Köhli, âgé de 29 ans, a choisi de travailler à *l'Agglomération*, afin de participer au développement du réseau de *TP* dans *l'agglomération fribourgeoise*. Il a un intérêt marqué pour l'optimisation des coûts et le passage vers une flotte complètement décarbonée. M. Köhli, qui habite à Kleinguschelmuth, a obtenu un Bachelor en géographie et gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg, suivi d'un Master en développement territorial à l'Université de Genève. Bilingue français-allemand, il s'exprime également en anglais. Après avoir fait un stage à *l'Agglomération* en 2019, M. Köhli a rejoint le *Service de la mobilité de l'État de Fribourg (ci-après SMO)*. Il a ensuite travaillé aux *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)* en tant que planificateur en *TP* et est revenu à *l'Agglomération* au début du mois d'avril. M. Köhli a notamment participé à la planification de divers grands concepts de remplacement de trains, ainsi qu'au développement de lignes régionales et urbaines dans le canton de Fribourg.

Le deuxième collaborateur engagé par le *Comité* est M. Guillaume Grandchamp, ingénieur en environnement. Sa tâche sera notamment de procéder aux analyses nécessaires en termes d'eau, d'air et de bruit dans le cadre des planifications menées par *l'Agglomération*. Il aura également pour objectif de mettre à jour le plan régional des énergies. M. Grandchamp, âgé de 39 ans, a choisi de travailler à *l'Agglomération*, afin d'avoir une vision plus stratégique et globale des thématiques environnementales et énergétiques à l'échelle d'un territoire. Il a passé son enfance dans la région de la Broye et habite

actuellement à Payerne. Il a un Master en sciences de l'environnement obtenu à l'*École polytechnique fédérale de Lausanne (ci-après EPFL)*. Avant d'arriver à l'*Agglomération*, il a travaillé pendant les neuf dernières années comme chef de projet dans un bureau d'ingénieurs actif dans le domaine de l'environnement. Il a accompagné de nombreux projets de construction depuis leur phase de planification jusqu'à leur réalisation. Il a notamment participé à plusieurs projets d'infrastructures ferroviaires d'envergure en Suisse romande.

Je souhaite à ces derniers la plus cordiale bienvenue et je suis persuadé que leur profil complétera de manière idoine le centre de compétence de l'*Agglomération* (applaudissements).

Le Président. Ce troisième point de l'*ODJ* est ainsi liquidé.

4. Elections / Wahlen

4.1 Présidence du Conseil / Präsidenschaft des Rats

Le Président. L'*Agglomération* a reçu une seule candidature, celle de M. Bernard Chassot de la délégation de la commune de Matran. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Nicolas Rérat. Après vous avoir présenté Bernard Chassot pour le poste de Vice-président du *Conseil* une année auparavant, j'ai le plaisir de vous soumettre sa candidature pour le poste de Président du *Conseil*. Né à Fribourg en 1959, Bernard Chassot habite le village de Matran depuis 1987. Il possède un diplôme d'ingénieur HES en électrotechnique, obtenu à l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, qui est à présent la *Haute École d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (ci-après HEIA-FR)*. M. Chassot est jeune retraité depuis quelques mois, après avoir occupé dernièrement la fonction de Responsable commercial dans une société fribourgeoise spécialisée dans les domaines de la domotique et de la gestion des énergies pour les bâtiments. En 2020, il a accédé à l'exécutif de la commune de Matran, où il est en charge des Dicastères "Aménagement du territoire et constructions", "Approvisionnement et protection des eaux", "Endiguement" et "Économie". M. Chassot est membre de l'Entente communale de Matran. Francophone, il a une bonne compréhension de l'allemand. Depuis 2021, il est membre du *Conseil* et de la *CAME*. Au nom de la délégation de la commune de Matran, je vous recommande de soutenir la candidature de M. Bernard Chassot pour l'élection à la présidence du *Conseil*.

Le Président. Comme il n'y a qu'un seul candidat, une élection tacite est possible, sauf si un cinquième des membres présents demande expressément qu'un scrutin de liste soit organisé. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

• Election par acclamation / Wahl in stiller Wahl

Nous pouvons donc élire tacitement M. Bernard Chassot à la présidence du *Conseil* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Bernard Chassot. C'est avec un grand plaisir que j'accepte cette élection. Je vous assure que je mettrai toute mon énergie pour la conduite des séances du *Conseil*. En espérant que ce soit bénéfique pour notre région et notre population. Je vous remercie.

4.2 Vice-présidence du Conseil / Vizepräsidenschaft des Rats

Le Président. L'*Agglomération* n'a reçu jusqu'à présent qu'une seule candidature pour la vice-présidence du *Conseil*, celle de M. Hugo Cabral de la délégation de la commune de Givisiez. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Daniel Berset. C'est avec plaisir que je vous présente la candidature de M. Hugo Cabral. Né à Lisbonne en 1984, M. Cabral habite Givisiez depuis 2018. Il possède un diplôme d'ingénieur en mécanique de la *HEIA-FR*. Professionnellement, M. Cabral est Ingénieur d'exploitation chez SINEF SA. En 2022, il a accédé à l'exécutif de Givisiez, où il a la charge des Dicastère de l'édilité, de l'énergie et de l'environnement ainsi que la déchetterie. Au nom de la délégation de Givisiez, je vous recommande de soutenir la candidature de M. Cabral à la vice-présidence du *Conseil*.

Le Président. Comme il n'y a qu'un seul candidat, une élection tacite est possible, sauf si un cinquième des membres présents demande expressément qu'un scrutin de liste soit organisé. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

• Election par acclamation / Wahl in stiller Wahl

Nous pouvons donc élire tacitement M. Hugo Cabral à la vice-présidence du *Conseil* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Ce quatrième point de l'*ODJ* est ainsi liquidé.

5. Crédit supplémentaire concernant la rubrique 6220.3634.20 du budget de fonctionnement 2022 / Nachtragskredit zur Rubrik 6220.3634.20 der Laufenden Rechnung 2022

5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. Le message, qui nous est présenté ce soir, est sensiblement le même que celui présenté lors du message n° 16, qui a été renvoyé lors de la dernière séance du *Conseil*, afin d'obtenir des informations complémentaires. La seule différence est la baisse du subventionnement cantonal, qui passe de CHF 1'811'853,75 à CHF 1'592'069 ce qui fait une charge supplémentaire pour notre *Agglomération* de CHF 219'784. Le subventionnement cantonal initial de 57.5 % est légèrement inférieur à ce qui avait été prévu : il se monte finalement à 56.72 %. Ceci est dû au fait que le *Funiculaire de Fribourg (ci-après Funiculaire)* ne remplit pas les conditions de subvention intégrales. Le problème du *Funiculaire* est, encore et toujours, le même que celui des dernières années. Depuis longtemps, la *CF* demande s'il est vraiment juste de prendre en compte ce *Funiculaire* dans le calcul de ce subventionnement cantonal, étant donné que ce *Funiculaire*, en plus d'être un *TP*, est également une attraction touristique et un monument historique de la Ville de Fribourg. La question reste ouverte.

Pour le reste du message, la *CF* a bien reçu les informations complémentaires, qu'elle a demandées lors du renvoi du message durant la dernière séance du *Conseil*. Notre réviseur, la fiduciaire CORE, a confirmé l'exactitude des montants prélevés dans la *réserve relative aux transports publics dans l'agglomération fribourgeoise (ci-après réserve TPAF)* pour les années 2019-2021.

Nous avons également reçu les comptes et rapports des *TPF* pour la période 2019-2021. La *CF* a été étonnée, voire outrée, de lire que les frais, engendrés par la pollution aux hydrocarbures du Tiguellet, survenue après l'ouverture du nouveau bâtiment des *TPF* à Givisiez (G7), ont été mis à la charge de l'*Agglomération*. La *CF* estime que cet événement dépend plus d'un risque de l'entreprise *TPF* elle-même et qu'il n'est pas justifié de le mettre à la charge de ses clients et commanditaires. Dans son préavis, la *CF* demande au *Comité* de se justifier sur ce point. La *CF* est également déçue par le *Comité*, car ce sujet n'a jamais été abordé dans les discussions et n'a jamais figuré dans les messages présentés au *Conseil*. Les montants chargés ne sont pas connus non plus, mais d'après les analyses de la *CF*, ils pourraient s'élever à plusieurs millions de francs. Le *Comité* n'a pas transmis de document officiel (bases légales ou instructions) à la *CF*, qui justifierait ces montants et le fait que l'*Agglomération*, en tant que commanditaire, doit payer ou provisionner les coûts de cette pollution.

De plus, en étudiant les comptes des *TPF*, la *CF* s'est aperçue que *TPF HOLDING* facture annuellement des montants importants à *TPF TRAFIC*. Elle est consciente que des éléments, comme la comptabilité et le marketing, peuvent être chargés sur plusieurs départements. Cependant, il n'y a aucune transparence sur ces facturations internes, qui ont été communiquées à la *CF*.

De plus, conformément au Règlement d'exécution de la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement d'exécution de la CF)*, la *CF* demande formellement au *Bureau du Conseil de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)* l'autorisation de mettre sur pied un groupe d'experts, afin de clarifier et d'approfondir le dossier des *TPF*, une fois pour toute, comme le permettent les articles 9 et 10 du règlement précité.

Ce groupe d'experts aurait pour objectif une relecture technique et indépendante des enjeux principaux et un éclairage pour les choix politiques des prochaines années avec les aspects prédominants suivants : 1. Maîtrise et clarté des coûts et des indemnités, 2. Planification du développement, 3. Processus de travail.

Cette démarche est donc vue comme constructive, visant à enrichir la réflexion et à proposer des pistes nouvelles. Avec cette démarche, la *CF* se donne davantage de travail, mais elle est persuadée que le jeu en vaut la chandelle. La hausse récente des tarifs annoncée et l'incertitude sur les dossiers mentionnés précédemment, ainsi que le dossier peu transparent de *TPF IMMO* nous encourage à y voir plus clair, d'autant plus qu'avec les changements qui interviendront lors de la dissolution de notre *Agglomération*, il est de notre devoir de remettre à l'institution suivante un dossier propre et exempt de tout soupçon. La *CF* ne souhaite pas bloquer le processus institutionnel d'approbation des comptes 2022 par le refus de ce message. D'un point de vue purement financier ou comptable, tout est en ordre. Par contre, d'un point de vue commercial et moral, il en est tout autrement. D'un point de vue financier, la *CF* l'a préavisé favorablement, mais d'un point de vue politique, il vous appartient, mes chers et chères collègues, dans votre âme et conscience, d'accepter ce soir ce message et de donner blanc-seing aux *TPF* par rapport aux éléments dont vous avez maintenant connaissance. Pour ma part, à titre personnel et politiquement, je ne vais pas accepter ce message, car il y a trop d'incertitudes.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le message n° 19 du Comité en vue du crédit supplémentaire concernant la rubrique 6220.3634.20 du budget de fonctionnement 2022

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 15 mai 2023, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 19 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* du 6 avril 2023. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour l'élaboration de ce message.

Durant la séance de la *CF* du 15 mai, la délégation du *Comité*, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la *CF*.

La question portant sur la prise en charge des coûts dus à la pollution du G7 a été évoquée. La *CF* souhaite que le *Comité* informe, en plénum, le Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg sur cette situation. La *CF* va suivre avec intérêt ce dossier.

La *CF* remercie le *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CF* préavis, à la majorité des membres présents, favorablement le message n° 19.

Villars-sur-Glâne, le 15 mai 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

Le Président. Vous demandez donc formellement au *Bureau du Conseil* s'il accepte la mise sur pied d'une commission d'experts selon les articles 9 et 10 du *Règlement d'exécution de la CF*, que je vous cite pour information :

Art. 9 Groupes de travail

1 La *Commission financière* peut former des groupes pour des tâches particulières et de contrôle.

2 Les groupes font rapport à la *Commission financière* sur leurs travaux.

Art. 10 Recours à des experts

La *Commission financière* peut solliciter avec l'accord du *Bureau du Conseil d'agglomération* l'audition d'experts. Les compétences financières des organes demeurent réservées.

Je vous propose de donner la parole à la rapporteure du *Comité*, dans un premier temps, afin d'avoir également l'écho de ce dernier, ensuite d'interrompre la séance, afin que le *Bureau du Conseil* se réunisse et prenne position sur la demande de la *CF*, et enfin que le *Bureau du Conseil* fasse part de sa décision au *Conseil*. Avez-vous des remarques quant à ma proposition ? Ce n'est pas le cas.

5.2 Présentation du message n° 19 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 19 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Le présent message comporte trois volets, ayant comme point commun les *TP* et leur financement.

Le premier volet concerne le différentiel entre le budget 2022 et l'offre 2022 signée. Lors de l'élaboration du budget 2022, dans le courant de l'été 2021, l'offre de *TP* n'était pas encore signée. La pandémie du COVID n'a pas facilité l'élaboration de ce budget et, au final, l'offre 2022 a été conclue avec un différentiel de CHF 3'151'050. La *CF* a immédiatement été informée de cet état de fait. L'État de Fribourg a versé son subventionnement sur la base de l'offre effectivement signée. La charge nette à imputer aux comptes 2022 est donc de CHF 1'588'981.

Le deuxième volet concerne les pertes liées au COVID sur les années précédentes. Pour l'année 2021, ces pertes se montent à CHF 2'364'259, la *réserve TPAF* encore disponible n'a donc que partiellement permis d'éponger cette perte, laissant un montant brut à charge du commanditaire de CHF 1'276'725.

Une demande d'indemnisation est en cours aux niveaux fédéral et cantonal, permettant de ramener la charge nette à couvrir par l'*Agglomération* à CHF 361'739.

Le troisième volet est le résultat des restitutions de recettes publicitaires sur les dix dernières années, dont la comptabilisation n'avait pas été correctement effectuée par l'entreprise de transport. Le montant restitué se monte ainsi à CHF 1'342'676.

Ces trois volets représentent au final une charge financière supplémentaire pour l'*Agglomération* de CHF 578'043.

Malgré cette dépense supplémentaire liée au *TP*, l'exercice 2022 dégage un résultat global excédentaire de CHF 1'040'505, qui sera rétrocédé aux *communes membres* en 2023.

En ce qui concerne la demande d'information de la *CF* sur le dossier de la fuite d'hydrocarbure, je peux vous donner les éléments suivants : dans la nuit du 12 au 13 novembre 2019, une importante fuite d'hydrocarbure s'est produite sur le site d'exploitation des *TPF* à Givisiez (G7). Lors de cette fuite, plus de 45'000 litres de diesel se sont écoulés dans les canaux de rétention du site, ainsi que dans les ruisseaux du Tiguellet et de la Sonnaz. À ce jour, les causes ayant engendré cette fuite ne sont pas encore connues. La fuite d'hydrocarbure a déclenché l'ouverture de procédures civile et pénale, qui sont toujours en cours. Dans le cadre de cette dernière, les *TPF* revêtent la qualité de partie lésée. D'autres entreprises ont été auditionnées et certaines expertises ont été réalisées. Les *TPF* précisent toutefois que sur le plan civil, des avis de défauts ont été adressés aux différentes entreprises, afin de sauvegarder les droits de l'entreprise.

Cet incident a créé des coûts extraordinaires pour les *TPF*, qui ont été couverts par des provisions, qui ont été réparties sur les différents secteurs concernés par le bâtiment (principalement les lignes routières). Ainsi, ces coûts extraordinaires affectent les réserves spéciales (dont la *réserve TPAF*) et non les réserves libres de l'entreprise. Ces provisions ont été comptabilisées sur deux exercices à charge de l'État de Fribourg et l'*Agglomération*. En 2019, CHF 538'000 ont été couverts par la *réserve TPAF*. En 2020, les coûts extraordinaires liés à la fuite ont été réévalués et des coûts supplémentaires de CHF 1'257'000 ont été couverts par la *réserve TPAF*. Ainsi, le montant total prélevé de la *réserve TPAF* pour couvrir cet incident se monte à CHF 1'795'000. L'utilisation de la *réserve TPAF*, afin de couvrir ces coûts extraordinaires, a été validée par l'*Office fédéral des transports (ci-après OFT)* concernant le trafic régional. La même règle a été appliquée par analogie concernant le trafic local.

La *CF* a été informée de ce prélèvement provisoire sur la *réserve TPAF* lors d'une rencontre avec le *Comité* et les responsables de l'entreprise le 7 octobre 2022.

Le *Comité* suit attentivement le dénouement de l'affaire au niveau judiciaire. En effet, si la responsabilité de l'entreprise devait être démontrée, on peut s'interroger sur le bien-fondé d'une affectation de ces coûts uniquement sur les secteurs liés à l'exploitation. Si la responsabilité de tiers devait être démontrée, le remboursement des prélèvements sur la *réserve TPAF* par les assurances serait à prévoir. Le *Comité* actionnera tous les moyens nécessaires à la correction de la *réserve TPAF* sur la base des résultats de l'enquête judiciaire.

Le Président. La séance est interrompue durant dix minutes. Le *Bureau du Conseil* va à présent se réunir brièvement. Je solliciterai éventuellement M. Grangier, afin qu'il vienne en quelques mots nous donner des détails relatifs à cette commission d'experts.

Interruption de séance

Le Président. Mesdames et Messieurs, nous reprenons le cours de cette séance.

Décision : le *Bureau du Conseil* a accepté à l'unanimité la proposition de la *CF* de créer une commission d'experts pour les points qui ont été présentés au *Bureau du Conseil* durant l'interruption de séance par le Président de la *CF*.

Le Président. Il est évident que la *CF* va donner un mandat écrit précis à ces experts. Le *Bureau du Conseil* est le lien entre la *CF* et le *Conseil*. Des informations y relatives seront communiquées ultérieurement au *Conseil*. Évidemment, il s'agit d'être dans un esprit constructif. Le but n'est pas que le *Conseil*, respectivement la *CF*, soit en conflit ni avec le *Comité*, ni avec les *TPF*. Il s'agit de résoudre une question lancinante depuis longtemps. Nous pensons pouvoir de cette manière « faire avancer le schmilblick ».

5.3 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion concernant la demande de crédit supplémentaire. Y a-t-il des interventions ?

Bruno Marmier. Précédemment, j'ai parlé du monde magique des quatre piliers de l'économie fribourgeoise. C'est un monde où, comme les *TPF*, vous pouvez reporter à votre gré les charges sur les autres et garder les bénéfiques. Je suis très heureux que la *CF* intervienne dans ce dossier et je sais la

difficulté pour le *Comité* de gérer les relations avec les *TPF*. Je pense qu'un jour ou l'autre, il faudra se poser la question de la gouvernance, notamment les *communes membres*, qui selon moi sont les vaches à lait des *TPF*. Il faudra, sans doute une fois, que nous discussions avec l'État de Fribourg. Nous payons des charges financières pour les investissements des *TPF*. Je préférerais un jour que nous puissions entrer dans le capital des *TPF* et payer des charges financières sur notre participation au capital et avoir un pouvoir décisionnel. C'est de l'avenir. Il faudra en discuter. Pour ma part, je soutiendrai le message du *Comité* et je souhaite un bon travail à la *CF* dans ses investigations.

Jérémie Stöckli. Sur les 41 millions de francs du budget 2023 de l'*Agglomération*, 32 millions de francs sont dédiés au contrat de prestations des *TPF*. C'est inutile d'en dire plus pour comprendre son importance pour l'*Agglomération* et ses *communes membres*. De plus, ce montant va augmenter ces prochaines années, comme annoncé par les *TPF*, mais également afin d'améliorer l'offre de *TP* (augmentation des cadences, nouvelles lignes et électrification des bus), dans le but de permettre ce report modal nécessaire à l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Nous l'avons entendu lors de la dernière séance du *Conseil*, certains membres du *Conseil* sont préoccupés par l'augmentation de ces coûts. Il est donc important de s'assurer que les montants payés par l'*Agglomération* pour ces prestations sont corrects et, ainsi, d'éviter que des montants indus aient pour conséquence une diminution de l'offre de *TP*. C'est pourquoi je soutiens cette demande de la *CF*.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

5.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Nous ouvrons directement la discussion concernant l'arrêté. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 19.

Article premier

Le Comité d'agglomération est autorisé à engager un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 3'151'050 pour la rubrique 6220.3634.20 « contrat de prestations au concessionnaire TPF » du budget de fonctionnement 2022 et d'un montant de CHF 361'739 pour la rubrique 6220.3634.10 « couverture du déficit années antérieures TPF » du budget de fonctionnement 2022, ainsi qu'à ajouter la recette de CHF 1'342'676 pour la rubrique 6220.4604.10 « revenus publicitaires du concessionnaire TPF » du budget de fonctionnement 2022.

Erster Artikel

Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, einen Nachtragskredit in Höhe von CHF 3'151'050 für die Rubrik 6220.3634.20 «Leistungsvertrag mit Konzessionär TPF» der Laufenden Rechnung 2022 und in Höhe von CHF 361'739 für die Rubrik 6220.3634.10 «Defizitdeckung Vorjahre TPF» der Laufenden Rechnung aufzunehmen, sowie den Ertrag von CHF 1'342'676 der Rubrik 6220.4604.10 «Werbeerträge des Konzessionärs TPF» der Laufenden Rechnung 2022 hinzuzufügen.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.
Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 17

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 8

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 19

Total des votants : 44

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 45

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à engager un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 3'151'050 pour la rubrique 6220.3634.20 « contrat de prestations au concessionnaire *TPF* » du budget de fonctionnement 2022 et d'un montant de CHF 361'739 pour la rubrique 6220.3634.10 « couverture du déficit années antérieures *TPF* » du budget de fonctionnement 2022, ainsi qu'à ajouter la recette de CHF 1'342'676 pour la rubrique 6220.4604.10 « revenus publicitaires du concessionnaire *TPF* » du budget de fonctionnement 2022.

Le cinquième point de l'*ODJ* est ainsi liquidé.

6. Rapport d'activités 2022 / Tätigkeitsbericht 2022

6.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstands

René Schneuwly. Vous avez tous pu prendre connaissance du rapport d'activités qui vous a été transmis, c'est pourquoi je ne le commenterai pas entièrement.

Je relève que 2022 a été une année durant laquelle *l'Agglomération*, respectivement ses collaboratrices et collaborateurs, ont travaillé d'arrache-pied. Ce n'est pas si simple étant donné la situation institutionnelle que vous connaissez. Malgré tout, ces dernières et derniers se sont attaché-e-s à remplir leurs missions. Je tiens ici à adresser mes plus vifs remerciements au personnel de *l'Agglomération* et aux membres du *Comité* pour leur très important travail.

Je me félicite également des très bons rapports que nous avons pu entretenir avec le *Conseil*. Nous avons notamment enregistré l'approbation du *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)* avec un succès supérieur aux précédents projets d'agglomération. Les mesures infrastructurelles intégrées dans ces projets d'agglomération sont aujourd'hui en phase de réalisation et nous avons pu déjà inaugurer de très beaux projets.

En 2022, *l'Agglomération* a également poursuivi ses efforts en matière de culture, d'économie et de tourisme, sans compter une amélioration des cadences et des dessertes en matière de *TP*, tout en nous vouant également aux obligations relatives à la transformation de *l'Agglomération* actuelle. Je reste à votre disposition pour répondre aux questions éventuelles.

6.2 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce rapport d'activités ? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

6.3 Approbation / Genehmigung

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui approuvent le rapport d'activités, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 44

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 0

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 0

Total des votants : 44

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 45

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activités 2022 de *l'Agglomération*.

Le sixième point de *l'ODJ* est ainsi liquidé.

7. Approbation des comptes 2022 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung der Jahresrechnung 2022 der Agglomeration Freiburg

7.1 Présentation du message n° 20 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 20 des Vorstands.

Thierry Steiert. Les comptes 2022 de *l'Agglomération* présentent des charges de CHF 35'428'238 pour des recettes équivalentes. Ce montant est supérieur aux prévisions budgétaires, qui portaient sur un montant de CHF 33'729'000. Pour rappel, le résultat initial des comptes affiche un résultat brut avant répartition des charges entre les *communes membres*. C'est la particularité des comptes de *l'Agglomération* qui sont ainsi toujours équilibrés. Dans les comptes 2022, le résultat par rapport au budget est positif à hauteur de CHF 1'040'505. Il en ressort la comptabilisation de montants rétrocedés aux *communes membres*, selon la répartition prévue par la *Clé Agglo* et la *Clé Mobilité*. Ces remboursements donnent lieu à une diminution des participations communales, ramenant à l'équilibre le résultat comptable de l'exercice 2022. Pour les comptes de fonctionnement, les écarts de plus de CHF 10'000 font, en principe, l'objet d'une explication spécifique dans le message.

Les principaux éléments à signaler dans ces comptes concernent tout d'abord les charges liées à l'exploitation des lignes de bus urbaines, avec des coûts s'élevant à CHF 28'171'050, alors que le montant budgété initial était de CHF 25'020'000. La différence de CHF 3'151'050, justifiée principalement par les effets directs et indirects de la pandémie COVID-19, a fait l'objet de la demande de crédit supplémentaire qui vient d'être adoptée par le *Conseil*. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur ces éléments. En outre, on

peut signaler des résultats inférieurs aux prévisions dans diverses rubriques, notamment en raison de l'avancement moins rapide de certains projets, ceci touche notamment les rubriques des mesures hors investissements.

Auf der Einnahmenseite beträgt die Beteiligung des Staats Freiburg an den Kosten des *öffentlichen Verkehrs (nachstehend ÖV) der Agglomeration Freiburg (nachstehend Agglomeration)* 56,72 %. Gegenüber der Rechnung 2021 stellt dies zwar eine Verbesserung dar, doch bleibt der Beitragsatz deutlich unter dem theoretischen Maximum von 57,5 %. Dieser Unterschied ist auf den schlechteren Deckungsgrad bei der *Standseilbahn Freiburg (nachstehend Standseilbahn)* zurückzuführen. Mit dem neuen Mobilitätsgesetz, das am 1. Januar 2023 in Kraft getreten ist, sollte in der Jahresrechnung 2023 eine ausgewogenere Lösung für die Finanzierung der *Standseilbahn* verfügbar sein.

Was die Investitionsrechnung betrifft, ist daran zu erinnern, dass die Subventionen der *Agglomeration* erst nach vollständiger Realisierung der Massnahmen ausbezahlt werden. Der Aufwand für Investitionen im Bereich der Verkehrsplanung ist wiederum deutlich niedriger ausgefallen als der budgetierte Betrag (CHF 1'095'785.15 gegenüber CHF 14'748'598), doch relativiert sich dieser Unterschied erheblich, wenn man die bereits realisierten aber noch nicht verbuchten Investitionen berücksichtigt. Diese sind in der Botschaft in der Beilage 3 blau und in Kursivschrift dargestellt.

Pour terminer, nous tenons à remercier la *CF* pour l'examen des comptes qui s'est déroulé dans un contexte constructif et agréable.

Der *Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg (nachstehend Vorstand)* beauftragt den *Rat*, die Betriebsrechnung und die Investitionsrechnung für das Geschäftsjahr 2022 anzunehmen. Nous vous invitons à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022.

7.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a analysé avec attention les comptes 2022. Outre le chapitre des *TP*, la *CF* a posé quelques questions de détails au *Comité* et a obtenu toutes les réponses nécessaires y relatives. La fiduciaire CORE a établi à l'attention du *Comité* une liste de recommandations, que la *CF* a analysée. La *CF* laisse la responsabilité au *Comité* de mettre en œuvre les recommandations de la fiduciaire. La *CF* s'est également renseignée sur la manière de rendre l'argent dû aux *communes membres* et sur les impacts y relatifs sur le cash management de l'*Agglomération*. Il a été confirmé à la *CF* que l'*Agglomération* dispose de suffisamment de liquidités, sans passer par des emprunts, afin de redonner le trop-payé aux *communes membres*. Forte de ces constats, la *CF* remercie le *Comité*, ainsi que toute l'équipe de l'*Agglomération*, et préavis favorablement l'approbation des comptes 2022 de notre *Agglomération*.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision et le message n° 20 du Comité au Conseil en vue de l'approbation des comptes 2022 de l'Agglomération

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 15 mai 2023, la *CF* s'est réunie afin d'examiner les comptes 2022 de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*, figurant notamment dans le message n° 20 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération (ci-après Comité)* du 6 avril 2023 et le rapport de l'organe de révision.

À l'occasion de la séance de la *CF* du 15 mai 2023, MM. Célien Berthold et Markus Jungo ont exposé les conclusions de la fiduciaire CORE, qui a révisé les comptes 2022 de l'*Agglomération*, et ont répondu aux questions de la *CF*. La délégation du *Comité*, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la *CF* portant sur le message n° 20 et ses annexes.

La *CF* relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination et que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales en vigueur. Elle remercie le *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CF*, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil d'agglomération de l'*Agglomération* d'approuver les comptes 2022, soumis dans le message n° 20 et le rapport de l'organe de révision.

Villars-sur-Glâne, le 15 mai 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

7.3 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ? Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. Das ist nicht der Fall. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

7.4 Examen de détail / Detailprüfung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Comptes de fonctionnement / Laufende Rechnung

Chapitre / Kapitel 0. Administration générale / Allgemeine Verwaltung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 0, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 3. Culture / Kultur

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 3, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 6, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 7. Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen?

Thierry Pochon. J'aimerais faire un commentaire à propos de la rubrique 7690 « Protection de l'environnement ». Pour rappel, la protection de l'environnement est un des six domaines de *l'Agglomération*. Le budget y relatif est de CHF 140'000 : ce sont des cacahuètes, dirons-nous. Seulement CHF 35'000 ont été dépensés avec une entrée de CHF 15'000. Certes, il n'est pas l'heure de discuter là du budget. Quant aux comptes, je ne poserai pas de question, la réponse étant connue : pour dépenser les montants alloués, il faut que quelqu'un en soit en charge. Saluons à cet égard l'engagement en 2023 d'un nouveau collaborateur. Mais tout de même ! Pour un des six domaines mis en avant par *l'Agglomération* et à l'heure des enjeux environnementaux actuels et à venir, de la crise climatique et de la biodiversité, ces chiffres interrogent et ont de quoi surprendre. Il est de notre responsabilité, de notre devoir même, de tout mettre en œuvre afin que ces chiffres, actuellement anecdotiques ou servant même d'alibi, soient élevés à la hauteur des défis et besoins liés à la protection de l'environnement.

Andrea Burgener Woeffray. M. Pochon, pour différentes raisons, des montants mis au budget n'ont effectivement pas été épuisés. Premièrement, *l'Agglomération* a pu effectuer quelques travaux en interne. Deuxièmement, le *Comité* doit avouer avoir mis un peu de côté cette thématique, car ce dernier, respectivement le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de *l'Agglomération* (DAEM), s'est énormément engagé pour trouver la bonne formule pour la suite de *l'Agglomération* avec l'engagement des nouvelles collaboratrices et collaborateurs. Wir sind wieder auf Kurs. Le *Comité* partage vos soucis et utilisera certainement le montant figurant au prochain budget de manière adéquate.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 7, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 8. Économie et Tourisme / Wirtschaft und Tourismus

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Dieses Kapitel 8 ist, wie vom *Vorstand* vorgelegt, vom *Rat* genehmigt.

Chapitre / Kapitel 9. Finances / Finanzen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Comptes d'investissement / Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Compte 6340. Planification générale des transports / Verkehrsplanung allgemein

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce compte 6340, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Compte 7900. Aménagement du territoire / Raumordnung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce compte 7900, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Compte 9900. Postes non-ventilables / Nicht aufgeteilte Posten

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce compte 9900, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

7.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouverez ces arrêtés en annexe du message n° 20. Nous allons ouvrir directement la discussion sur chaque arrêté, sans détailler les titres et considérants ainsi que les différents articles. Wir werden die Diskussion zu jedem Beschluss direkt eröffnen, ohne die Titel und die Erwägungsgründe sowie die verschiedenen Artikel im Detail zu erläutern.

• Arrêté relatif aux comptes de fonctionnement / Beschluss bezüglich der laufenden Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'arrêté relatif aux comptes de fonctionnement. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Article premier

Les comptes de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2022 sont approuvés.

Ils se présentent comme suit :

Total des charges : CHF 35'428'237.59

Total des recettes : CHF 35'428'237.59

Erster Artikel

Die Laufende Rechnung der Agglomeration Freiburg für das Geschäftsjahr 2022 ist genehmigt.

Sie lässt sich wie folgt darstellen:

Total Aufwand: CHF 35'428'237.59

Total Ertrag: CHF 35'428'237.59

Vote d'ensemble électronique / elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.
Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.
Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, die blaue Taste zu drücken.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 44

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 0

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 0

Total des votants : 44

Total des non-votants : 2

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

• Arrêté relatif aux comptes d'investissement / Beschluss bezüglich der Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'arrêté relatif aux comptes d'investissement. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Article premier

Les comptes d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2022 sont approuvés.

Ils se présentent comme suit :

Total des charges : CHF 3'186'097.15

Total des recettes : CHF 3'186'097.15

Erster Artikel

Die Investitionsrechnung der Agglomeration Freiburg für das Geschäftsjahr 2022 ist genehmigt.

Sie lässt sich wie folgt darstellen:

Total Aufwand: CHF 3'186'097.15

Total Ertrag: CHF 3'186'097.15

Vote d'ensemble électronique / elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.
Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.
Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, die blaue Taste zu drücken.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 45

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 0

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 0

Total des votants : 45

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le *Conseil* a donc approuvé les comptes 2022 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération.

Le septième point de l'ODJ est ainsi liquidé.

8. Libération du crédit d'étude du Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5), respectivement du Plan directeur régional d'agglomération (PDA) / Freigabe des Studienkredits für das Agglomerationsprogramm der fünften Generation (AP5), beziehungsweise für den regionalen Richtplan der Agglomeration (RPA)

8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a bien pris note que la seule clé de répartition, qui sera valable pour le financement du *PA5*, est celle de la population légale des communes qui y participeront. La solidarité actuellement en vigueur dans notre *Agglomération* tombe concernant le financement des mesures. Elle ne fera que l'intermédiaire entre la Confédération et les communes intégrées dans le *PA5* pour l'établissement du projet ainsi que la gestion future de distribution des subventions. La *CF* prévoit favorablement le message présenté ce soir.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission financière
concernant le message n°21 du Comité
en vue de la libération du crédit d'étude du
Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5),
respectivement du Plan directeur régional d'agglomération (PDA)**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 15 mai 2023, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°21 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* du 4 mai 2023 en vue de la libération du crédit d'étude du *Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)*, respectivement du *Plan directeur régional d'agglomération (PDA)*.

Durant la séance de la *CF* du 15 mai, la délégation du *Comité*, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la *CF*.

La *CF* relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination et remercie le *Comité* pour sa collaboration.

Au vu de ce qui précède, la *CF* préavis favorablement, à l'unanimité, le message n°21.

Villars-sur-Glâne, le 15 mai 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire


Noémie Nicolas

8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. La *CAME* reconnaît la nécessité d'un *PA5*. Quelques points importants ont cependant été soulevés. Premièrement, le mode de financement des mesures sera beaucoup moins solidaire qu'actuellement entre les *communes membres*, point qui n'est pas clairement notifié dans le message. Deuxièmement, la question de la responsabilité de l'entité, qui déposera le *PA5* auprès de la Confédération, est à prendre en compte. Il paraît important pour la *CAME* d'attendre le dernier moment avant de décider quelle entité déposera le *PA5* auprès de la Confédération, alors que dans le message du *Comité*, il semble clair que c'est l'*Agglomération* qui prendra cette responsabilité, bien que l'évolution des institutions semble peu claire aujourd'hui. Au vu de la nécessité reconnue d'un *PA5*, la *CAME* recommande à l'unanimité d'accepter les arrêtés, tout en soulignant son désaccord sur ces deux points du message et en encourageant le *Comité* à les prendre en compte.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant la libération du crédit d'étude du Projet d'agglomération de cinquième génération
(PA5), respectivement du Plan directeur régional d'agglomération (PDA)**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement (ci-après CAME)* est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 10 mai 2023, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°21 du *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* du 4 mai 2023 concernant la libération du crédit d'étude du *Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)*, respectivement du *Plan directeur régional d'agglomération (PDA)*.

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 10 mai 2023, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du *Comité* était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray

La *CAME* remercie la délégation du *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°21.

Fribourg, le 10 mai 2023

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Jérémie Stöckli

8.3 Présentation du message n° 21 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 21 des Vorstandes

Andrea Burgener Woeffray. Au nom du *Comité*, j'ai l'honneur de vous solliciter pour la demande de libération du crédit d'étude du *PA5*, respectivement du *Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PDA)*. Je remercie les deux commissions qui ont préalablement analysé le message avec la délégation du *Comité* et qui le soutiennent. Der *Vorstand* hat in Anbetracht der unsicheren institutionellen Situation und vor dem Hintergrund des Zeitfensters zwischen 2028-2032, welches das *Agglomerationsprogramm der fünften Generation der Agglomeration Freiburg (nachstehend AP5)* vorgibt, eine eingehende Interessensabwägung vorgenommen und ist zum Schluss gekommen, Ihnen vorzuschlagen, ein neues Agglomerationsprogramm in Angriff zu nehmen.

Les avantages liés à l'élaboration d'un *PA5* sont évidents. Disposer d'une vision globale à long terme et cohérente de l'espace fonctionnel et obtenir un soutien fédéral pour les mesures infrastructurelles à l'horizon 2028-2032. Le *PA5* comprendra une analyse de la situation ainsi que l'élaboration des visions et stratégies. Il en découlera des mesures ciblées et efficaces. Die Arbeit am *AP5* wird auf die Jahre 2023-2025 aufgeteilt. Das Programm muss im Juni 2025 vorgelegt werden. Die Zeit zur Erarbeitung ist sehr kurz bemessen und wird nur mit einer guten Projektorganisation zu bewältigen sein. Die aktuelle Institution und ihre Organe werden für das *AP5* zuständig sein. Ein strategisches Gremium mit Zuzug von mitbeteiligten Gemeinden wird die Ausarbeitung begleiten.

À l'horizon 2028-2032, l'*Agglomération* institutionnelle, telle que nous la connaissons aujourd'hui, n'existera plus. Le *Comité* a mené de nombreuses réflexions à ce sujet, qui se trouvent dans la réponse à la question Leg_2016-2021_2020-025 à l'*ODJ* de la présente séance. Le *Comité* les a partagées avec les différentes directions de l'État de Fribourg et Mme la Préfète, que je remercie pour sa présence, pour son engagement dans ce dossier et également pour les réponses éventuelles qu'elle pourrait apporter ce soir.

Parallèlement à l'élaboration de ce message, le *Comité* a consulté les dix *communes membres*, afin de connaître leur position vis-à-vis de leur adhésion à l'élaboration du *PA5*. Les dix *communes membres* sont favorables et porteront ensemble l'élaboration du projet. Plus encore, elles préfinanceront l'élaboration du projet et le refactureront aux communes non membres ne faisant pas partie de l'*Agglomération* institutionnelle actuelle et souhaitant participer au *PA5*. Ce *PA5* portera sur un périmètre plus large. Les communes non membres s'engageront sur une base contractuelle.

L'institution actuelle et ses organes porteront donc le *PA5*. Cela concerne le pilotage, la libération du crédit d'étude, l'adoption du *PDA*, ainsi que le dépôt du *PA5* à la Confédération. La mise en œuvre des mesures correspondantes entre 2028 et 2032 incombera, quant à elle, à la nouvelle association de communes qui remplacera l'*Agglomération*.

Les coûts liés à la mise en œuvre des mesures infrastructurelles seront supportés par les communes, déduction faite des contributions fédérales. Le *Comité* espère que ces contributions seront de 30 à 45 %. La loi cantonale sur la mobilité prévoit que l'État de Fribourg participe aux coûts d'élaboration du plan à raison de 30 % des coûts totaux, allant jusqu'à un montant maximal de CHF 300'000. L'État de Fribourg met aussi en perspective une participation de 50 % du solde des dépenses totales aux réalisations des mesures.

Le montant pour l'élaboration du *PA5* est inférieur au montant budgété. Il se composera de CHF 690'000 pour les prestations externes et de CHF 500'000 pour les prestations internes. Le montant total de CHF 1'190'000 sera réparti sur deux arrêtés, correspondants à deux rubriques, à savoir celles de l'aménagement et de la mobilité.

Je réponds maintenant à la *CAME*. L'élaboration du *PA5* jusqu'à son dépôt en juin 2025 est placée sous la responsabilité de l'entité actuelle. La mise en œuvre des mesures correspondantes, entre 2028 et 2032, incombera quant à elle à une autre association de communes. Il conviendra d'exposer cet état de fait à la Confédération de manière transparente au moment du dépôt du *PA5*. L'engagement à réaliser les mesures figure dans l'instrument appelé « Accord sur les prestations », dont la signature intervient environ deux ans après le dépôt du *PA5*, une fois son contenu analysé par la Confédération et les crédits correspondants libérés par les chambres fédérales.

Selon le calendrier connu à ce jour, la nouvelle association de communes pourra donc signer l'accord sur les prestations avec la Confédération à la mi-2027. Il convient de préciser que l'État de Fribourg s'engage toujours aux côtés de l'organisme responsable dans le cadre de l'Accord sur les prestations, si bien que la continuité institutionnelle sera de toute manière garantie.

8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

Michel Moret. Je remercie le *Comité* pour sa réponse quant au dépôt du PA5. J'aimerais tout de même savoir quelles bases légales permettent d'affirmer, dans ce message, que la nouvelle association de communes, qui n'existe pas encore et dont on ne sait pas encore qui en fera partie, assumera la réalisation du PA5. Lors d'une séance organisée par la préfecture, cette dernière a clairement dit que le *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA2)*, le *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)* et le PA4 étaient l'affaire de l'Agglomération actuelle et que le *Projet d'agglomération de sixième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA6)* serait l'affaire de la nouvelle agglomération. L'État de Fribourg a aussi expliqué de manière claire que le PA5 devrait être porté, au pire, par l'institution qui l'a déposé. Dans les documents que nous avons reçus pour la présente séance, il est écrit clairement que la nouvelle institution assumera la réalisation du PA5. Quelle base légale permet au *Comité* d'émettre cette affirmation aujourd'hui ? Qu'est-ce qui se passerait si cette nouvelle association refusait d'assumer la réalisation du PA5 ? Je ne parle même pas du fait qu'elle pourrait ne pas exister. En revanche, si elle refusait d'assumer le PA5, étant donné qu'elle ne l'a pas elle-même mis en place, quelles seraient les bases légales qui pourraient l'obliger à reprendre ce PA5, afin que ce ne soit pas à l'Agglomération actuelle de le faire.

Mme la Préfète Lise-Marie Graden. Dès que la nouvelle association de communes, vouée à porter les projets d'agglomération, sera constituée, l'actuelle *Agglomération*, en l'état actuel des dispositions, ne pourra plus exister. La reprise des autres tâches de l'Agglomération est une autre question. Comme, a priori, les communes, qui signent pour un PA5, seront vraisemblablement celles qui souhaitent poursuivre la réalisation des projets d'agglomération, le risque n'est pas si grand. D'après ce que j'ai compris et ce qui a été dit, la mise en œuvre des mesures sera portée par les différentes communes, devant les mettre en œuvre. Il n'y aura plus de solidarité, de mesures portées uniquement par l'Agglomération. Ce sera davantage un travail de surveillance et de vérification que les mesures seront bien mises en œuvre, encore une fois ce sera dans l'intérêt de cette future nouvelle agglomération. Par conséquent, je ne me fais pas de soucis.

Michel Moret. Je suis satisfait par la réponse de Mme la Préfète, qui sera mis au procès-verbal. Il montre effectivement que d'un point de vue purement légal en tout cas, la nouvelle agglomération devra reprendre les engagements de l'ancienne dans ces domaines, étant donné que cela fait partie de ses tâches. Cette réponse est donc adéquate. De ce point de vue, cela ne pose plus de problème.

Bruno Marmier. Concernant la question de M. Moret, je voulais rappeler l'existence de l'*ordonnance coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations (ci-après ordonnance RSF 140.21)* décidée par le *Conseil d'État*. Cette ordonnance encadre la transition et fait en sorte qu'il ne puisse pas y avoir de vide juridique. Cette transition est donc garantie. De mon point de vue, il n'y a donc pas de risque de vide juridique.

Dimitri Küttel. Comme Mme la Préfète l'a expliqué, il n'y aura effectivement plus de solidarité à l'avenir entre les communes au niveau des projets d'agglomération, respectivement de la réalisation des mesures. Même si je soutiens le message relatif au PA5 présenté ce soir et le crédit y relatif, j'estime que c'est vraiment dommage et que cela risque de porter préjudice dans le cadre de la réalisation des prochains projets d'agglomération. Il y a un risque important de revenir davantage à un esprit de clocher. Dans l'ensemble, je soutiens le présent message.

Mme la Préfète Lise-Marie Graden. Cette suppression de la solidarité ne concerne en l'état que le PA5. Ce qui se passera pour le PA6 et les suivants n'est effectivement pas encore connu. Les communes, qui se réuniront ultérieurement dans le cadre du processus de constitution de la nouvelle association, vont devoir réfléchir et discuter, afin de déterminer ce qu'elles souhaitent faire et, notamment, se demander si elles ne pourraient pas réintroduire une notion de solidarité et/ou prévoir des cercles. Ces discussions auront aussi pour but de constituer cette nouvelle entité. Elles ne seront pas liées au PA5. Cette nouvelle institution portera les futurs projets d'agglomération (PA6 et suivants). Cette solidarité n'est donc pas enterrée ad vitam aeternam.

René Schneuwly. En ce qui concerne la solidarité, c'est avant tout afin d'encourager les *communes membres* et les communes non membres, qui s'associeront à nos travaux, à présenter de bonnes mesures. Le *Comité* pense que le financement du PA5, subventions fédérales et cantonales cumulées, pourrait être équivalent à celui du PA4, si la Confédération accepte les mesures infrastructurelles du futur PA5. Actuellement, l'Agglomération paye 50 % des mesures infrastructurelles à

quelques exceptions près, après déduction des subventions cantonales et fédérales. Il faut donc surtout se soucier d'élaborer un très bon PA5.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouverez ces arrêtés en annexe du message n° 21. Nous allons ouvrir directement la discussion sur chaque arrêté, sans détailler les titres et considérants ainsi que les différents articles.

Arrêté relatif au crédit d'étude pour la partie Mobilité / Beschluss betreffend den Studienkredit für den Teil Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'arrêté relatif au crédit d'étude pour la partie mobilité. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Article premier

- ¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à engager, sous la rubrique 6340.5290.28, un crédit d'étude d'un montant de CHF 345'000 pour la partie « mobilité » du Projet d'agglomération de cinquième génération, respectivement du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg.
- ² Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Erster Artikel

- ¹ Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, für den Teil «Mobilität» des Agglomerationsprogramms der fünften Generation, beziehungsweise für den Richtplan der Agglomeration Freiburg unter der Rubrik 6340.5290.28 einen Planungskredit in Höhe von CHF 345'000 aufzunehmen.
- ² Diese Investition wird durch das Darlehen finanziert und gemäss den geltenden gesetzlichen Vorschriften abgeschrieben.

Vote d'ensemble électronique / elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.
Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.
Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, die blaue Taste zu drücken.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 45

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 0

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 0

Total des votants : 45

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à engager, sous la rubrique 6340.5290.28, un crédit d'étude d'un montant de CHF 345'000 pour la partie « mobilité » du PA5, respectivement du PDA.

• Arrêté relatif au crédit d'étude pour la partie Aménagement du territoire / Beschluss betreffend den Studienkredit für den Teil Raumplanung

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'arrêté relatif au crédit d'étude pour la partie Aménagement du territoire. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Article premier

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à engager un crédit d'étude, sous la rubrique 7900.5290.28, d'un montant de CHF 345'000 pour la partie « aménagement du territoire » du Projet d'agglomération de cinquième génération, respectivement du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg.

² Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Erster Artikel

¹ Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, für den Teil «Raumplanung» des Agglomerationsprogramms der fünften Generation, beziehungsweise für den Richtplan der Agglomeration Freiburg unter der Rubrik 7900.5290.28 einen Planungskredit in Höhe von CHF 345'000 aufzunehmen.

² Diese Investition wird durch das Darlehen finanziert und gemäss den geltenden gesetzlichen Vorschriften abgeschrieben.

Vote d'ensemble électronique / elektronische Gesamt Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, die blaue Taste zu drücken.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 45

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 0

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 0

Total des votants : 45

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à engager, sous la rubrique 7900.5290.28, un crédit d'étude d'un montant de CHF 345'000 pour la partie « aménagement du territoire » du *PA5*, respectivement du *PDA*.

Le Président. C'est un excellent signal, tant pour le *Comité* que pour ceux qui doivent réfléchir à l'avenir de notre structure.

Mme la Préfète Lise-Marie Graden. Je vous remercie beaucoup pour ce signal, qui est en faveur de l'agglomération et du district. Comme vous, je m'engage complètement à mener cette future agglomération en perdant le moins d'acquis possible et en en gagnant encore davantage.

Le Président. Mme la Préfète, je vous remercie pour ces paroles encourageantes.

Je vous informe que ce point de l'*ODJ* est le fruit de la collaboration entre le *Comité* et le *Bureau du Conseil*. En effet, le *Comité* a décidé de mettre ce point à l'*ODJ* le 4 mai dernier, à savoir la veille de l'envoi de la convocation à la présente séance et de la mise en ligne officielle des documents y relatifs sur le site de l'*Agglomération*. À noter que le 5 mai était le délai légal à respecter. Lors de sa séance, le *Bureau du Conseil* a donc décidé d'accepter deux scénarios, afin que le *Comité* soit libre de choisir entre ces deux possibilités. Il a fallu décider le 4 mai et dans la foulée, il a évidemment fallu consulter la *CF*, afin d'avoir son point de vue financier. Par conséquent, cette dernière a dû travailler à très court terme. Je tiens donc à remercier la *CF* et le *Bureau du Conseil* pour leur flexibilité.

Le huitième point de l'*ODJ* est ainsi liquidé.

9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse

9.1 Motion Postulat demandant la mise en place d'un « Plan lumière » à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise / Motion, die Postulat, das Einführung eines «Lichtplans» auf der Ebene der Freiburger Agglomeration fordert (Met Post Leg 2021-2026 2023 011)

a. Position de l'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines/r der Autoren/innen

Léo Sapia, Pour rappel, l'éclairage public a augmenté de 70 % en vingt ans en Suisse. D'après l'*Office fédéral de l'environnement (ci-après OFEV)*, la lumière artificielle, ainsi que la pollution qu'elle engendre, a des conséquences significatives pour la biodiversité. Elle atteint également l'humain en perturbant son

cycle du sommeil et est même soupçonnée d'avoir un lien avec l'apparition de certains cancers. Il est aussi pertinent de rappeler que l'éclairage public consomme des quantités considérables d'électricité. Une réduction significative et ciblée de l'éclairage public, particulièrement sur les axes peu fréquentés, à proximité de zones naturelles ou d'habitations, présente de multiples avantages en termes de biodiversité, de santé humaine, de finances communales et de sécurité de l'approvisionnement électrique. Les *communes membres* en sont conscientes et ont déjà pris des mesures, afin de diminuer les nuisances citées précédemment, chacune à des échelles différentes.

Il est à présent nécessaire d'adopter une démarche commune et ambitieuse, afin de réduire drastiquement les impacts à l'environnement et à la santé humaine, de l'éclairage public au sein de *l'agglomération fribourgeoise*. Dans cette intervention, nous proposons la mise en place d'un plan lumière par *l'Agglomération*, en s'inspirant de ce qui a déjà été fait par la Ville de Fribourg. Le Plan lumière de *l'Agglomération* devra jouer le rôle de planification stratégique générale sur l'ensemble de son territoire visant à la mise en place d'une véritable trame noire, c'est-à-dire d'un réseau de nuit dans la nuit à l'échelle régionale. Le principe de la trame noire s'inscrit dans le celui des réseaux écologiques et doit permettre aux espèces sensibles à la lumière de trouver des espaces naturels épargnés par l'éclairage public et de se déplacer entre eux à travers *l'agglomération fribourgeoise*.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de sa qualification juridique, cette intervention parlementaire doit être qualifiée de postulat, et non de motion, et être traitée comme telle selon le *Règlement du Conseil*. Quant à sa recevabilité, le *Bureau du Conseil* décide que ce postulat est recevable. Je vous rappelle les articles du *Règlement du Conseil* portant sur les motions et postulats. Je vous lis d'abord l'article 5.

Art. 5 Motions

¹ La motion porte sur un objet relevant des attributions du Conseil d'agglomération.

² Elle a pour but de demander au Comité d'agglomération d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil d'agglomération. Elle peut tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté.

Manifestement, la présente intervention ne va pas dans le sens de cet article 5 et correspond plutôt à un postulat. Je vous lis l'article 6.

Art. 6 Postulats

¹ Chaque membre du Conseil d'agglomération peut aussi présenter des postulats sur des objets relevant des attributions du Comité d'agglomération.

² Le postulat a pour but de demander au Comité d'agglomération d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil d'agglomération.

Votre intervention est donc formellement un postulat, car ce que vous demandez est clairement une tâche du *Comité*. Je vous pose donc la question formellement : acceptez-vous de transformer cette motion en postulat ?

Léo Sapia. Je vous remercie pour ces précisions. Je propose qu'on traite de la même manière cette intervention et les trois autres, dont je suis l'auteur [Leg 2021-2026_2023_012 (9.2 de *l'ODJ*), Leg2021-2026_2023_013 (9.3 de *l'ODJ*) et Leg2021-2026_2022_008 (10.3 de *l'ODJ*)]. J'accepte donc qu'elles soient toutes transformées en postulat

Le Président. Je vous remercie. Ces trois objets seront définis et traités comme des postulats.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Éric Mennel. Je vous fais part de la position du *Comité* relative à ce postulat. Cela complète l'avis du *Bureau du Conseil* au sujet de la qualification juridique et la recevabilité.

La pollution lumineuse constitue un problème reconnu dans les centres urbains, qui y sont par nature particulièrement exposés. Les stratégies environnementales à mettre en place, afin d'en limiter les effets néfastes pour l'homme et l'environnement, correspondent ainsi au champ d'action de *l'Agglomération*. Le *Comité* rappelle qu'il a déjà intégré, dans le cadre du *PA3*, une mesure visant à promouvoir la mise en place de telles stratégies au niveau de ses *communes membres*. Ainsi, la fiche de mesure 3NP.13.00 intitulée « Diminution de la pollution lumineuse » a pour objectif de sensibiliser les *communes membres* et les privés à la problématique de la pollution lumineuse, ainsi que de les inciter à prendre des mesures pour lutter contre le phénomène. Un montant de CHF 370'000 est à disposition, afin de soutenir les

communes membres dans l'élaboration de ces planifications. Grâce à cette mesure, le *Comité* a déjà contribué au financement du plan lumière de la Ville de Fribourg pour un montant CHF 30'030. Le *Comité* a également inscrit la mesure 4NP.09 « Sensibilisation à la nature en ville » dans le *PA4*. La mesure permet de mettre en place une série d'actions de sensibilisation et d'échanges avec les élu-e-s et les technicien-ne-s des *communes membres* sous des formes variées. Une des thématiques identifiées par la mesure est la mitigation de la pollution lumineuse. Pour conclure, le *Comité* fait la proposition suivante : il s'agira d'évaluer, dans le cadre de la réponse à apporter à la présente intervention, dans quelle mesure la réalisation d'un plan lumière à l'échelle de *l'agglomération fribourgeoise* fait sens, en plus des démarches déjà initiées et soutenues financièrement dans les *communes membres*. Moyennant ces précisions, le *Comité* préavise favorablement la transmission de la présente intervention

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat demandant la mise en place d'un plan lumière à l'échelle de *l'agglomération fribourgeoise*, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 38

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 5

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 1

Total des votants : 44

Total des non-votants : 2

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2023_011.

9.2 Motion Postulat demandant la réalisation d'un inventaire des sources captées non-exploitées sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise, suivi de propositions de mesures accompagnant les communes membres de l'Agglomération de Fribourg dans la revitalisation de ces milieux / Motion, die Postulat, das die Realisierung eines Inventars der gefassten, nicht genutzten Quellen auf dem Gebiet der Freiburger Agglomeration beantragt, gefolgt von Vorschlägen für Massnahmen, die die Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg bei der Revitalisierung dieser Lebensräume begleiten (Met Post Leg 2021-2026 2023 012)

Le Président. Pour rappel, cette motion est devenue un postulat.

a. Position de l'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines/r der Autoren/innen

Léo Sapia. En ma qualité d'hydrobiologiste, je vous invite à une petite excursion dans le monde fascinant de l'écologie des milieux aquatiques, et plus particulièrement, de celui des sources et des écosystèmes se formant à leurs abords, qu'on appelle « milieux fontinaux / Quellgebiete ».

Les milieux fontinaux font partie des écosystèmes les plus menacés en Suisse. On estime qu'environ 90 % d'entre eux ont été dégradés ou détruits sur le plateau suisse. La faune très spécialisée, qui habite ces milieux, est par conséquent particulièrement mise sous pression et se retrouve en haut du classement des listes rouges de l'OFEV.

Conscient de cet état de fait et répondant à une stratégie fédérale, l'État de Fribourg, au travers de son *Service des forêts et de la nature (ci-après SFN)*, a effectué en 2022 un recensement des sources qui se trouvent encore dans un état naturel, ainsi que de leur faune, dans le canton de Fribourg. Plusieurs sites ont été identifiés sur le territoire de *l'agglomération fribourgeoise*. Outre la nécessité de protéger ces quelques rares sites encore préservés, il est à présent essentiel d'en revitaliser d'autres à proximité, ceci afin de les mettre en réseau et d'assurer la survie des espèces qu'elles abritent sur le long terme. Le principe de mise en réseau des écosystèmes - je me permets d'insister là-dessus et j'en reparlerai dans ma prise de parole sur le prochain objet que nous traiterons - est un enjeu central dans les stratégies biodiversité fédérale et cantonale. En effet, il a pour but d'enrayer l'effondrement de la biodiversité, que nous vivons actuellement.

De nombreuses sources ont été captées depuis le XIXe siècle et ne sont aujourd'hui plus exploitées, principalement, parce qu'elles ne fournissent pas des débits suffisamment importants ou constants, et très souvent également à cause d'une qualité d'eau insuffisante. De plus, celles-ci sont souvent polluées par des pesticides ou des nitrates. Lorsque l'exploitation d'une source est abandonnée, on laisse simplement

le captage tel qu'il est et l'eau s'écoule à travers un tuyau sous terre jusqu'au cours d'eau le plus proche, empêchant tout milieu fontinal d'exister. Après quelques décennies, l'existence même de ces captages a tendance à être oubliée. Il existe donc très rarement un cadastre y relatif précis.

Nous demandons ici que l'*Agglomération* mandate la réalisation d'un inventaire des sources captées, qui ne sont plus exploitées sur son territoire, ainsi que la rédaction de propositions de revitalisation d'une partie d'entre-elles, et ceci pour chacune des *communes membres*. Un point important : l'idée n'est pas de mettre en péril l'approvisionnement en eau potable des *communes membres*, mais bien d'identifier où se trouvent les sources inexploitées, pour les raisons que j'ai citées plus tôt, et d'inciter les *communes membres* à revitaliser celles qui possèdent le plus gros potentiel pour la biodiversité et le plus faible impact sur l'utilisation du sol. Das Ziel ist klar nicht die Gefährdung der Trinkwasserversorgung, sondern das Identifizieren von den Quellen, die nicht genutzt werden, und die am einfachsten und für die Biodiversität am günstigsten revitalisiert werden können.

Je terminerai par rappeler que le postulat sur lequel nous allons voter vise à mettre des outils précieux en mains des *communes membres*, tout en leur laissant la liberté totale de réaliser les mesures proposées, en fonction par exemple de leur budget et de leurs priorités politiques. Je peux également vous informer sur le fait que la présente motion a été rédigée en collaboration avec le *SFN*, à la suite de la publication de leur étude cantonale, et répond donc à un objectif et un besoin identifié par l'administration cantonale. Un dernier point pour rassurer les membres d'autorités communales ayant déjà entrepris des projets de revitalisation de cours d'eau : La revitalisation de sources nécessite en règle générale des moyens techniques et financiers beaucoup plus modestes, avec un bénéfice potentiel pour la biodiversité considérable. Pour vous donner un ordre de grandeur, une source peut être revitalisée pour un budget de CHF 15'000 y compris un suivi biologique par un bureau spécialisé.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de sa qualification juridique, cette intervention parlementaire doit être qualifiée de postulat, et non de motion, et être traitée comme telle selon le *Règlement du Conseil*. Quant à sa recevabilité, le *Bureau du Conseil* décide que ce postulat est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Éric Mennel. Je vous fais part de la position du *Comité* concernant cette intervention parlementaire. Elle complète l'avis du *Bureau du Conseil* au sujet de la qualification juridique et la recevabilité.

Il est reconnu que les sources constituent des habitats naturels d'une grande valeur et qu'il s'agit de biotopes fortement menacés. Les stratégies, à mettre en place afin de revitaliser ces milieux dans le cadre de la stratégie *Nature & Paysage (ci-après NP)*, correspondent ainsi au champ d'action de l'*Agglomération*. L'inventaire et la revitalisation des sources captées non-exploitées se rapproche des mesures afférentes à l'amélioration de la biodiversité au sein des espaces naturels, mesures définies dans les fiches 4NP02 et 4NP03 du *PA4* ayant pour objectifs d'encourager les actions en faveur de la biodiversité ainsi que de préserver et de créer des biotopes naturels. Des inventaires existent au niveau de l'*Agglomération* et de l'État de Fribourg, sans toutefois recenser exhaustivement l'intégralité des sources et leur état actuel d'exploitation. Pour conclure, le *Comité* fait la proposition suivante : il s'agira d'évaluer, dans le cadre de la réponse à apporter à la présente intervention, si le recensement des sources, tel que proposé, et/ou les actions de revitalisation, qui en découlent, répondent à un intérêt régional justifiant leur intégration dans un prochain projet d'agglomération et leur cofinancement par l'*Agglomération*. Moyennant cette réserve, le *Comité* préavise favorablement la transmission de la présente intervention.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat demandant la réalisation d'un inventaire des sources captées non-exploitées sur le territoire de l'*agglomération fribourgeoise*, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 37

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 5

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 3

Total des votants : 45

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2023_012.

9.3 Motion Postulat demandant la planification et la réalisation d'une infrastructure écologique (IE) fonctionnelle à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise / Motion Postulat betreffend Planung und Realisierung einer funktionsfähigen ökologischen Infrastruktur (ÖI) auf Ebene der Freiburger Agglomeration (Met Post Leg2021-2026 2023 013)

a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

Léo Sapia. Je prends la parole au nom de l'auteur principal de cette motion, Marc Vonlanthen, qui ne fait plus partie de ce *Conseil*. J'en ai déjà parlé précédemment, le concept d'*infrastructure écologique (ci-après IE)* est certainement le principe le plus décisif du XXI^e siècle dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Sa concrétisation est un des grands enjeux de la Stratégie Biodiversité Suisse et de la Stratégie Biodiversité Cantonale.

Cette *IE* devra être composée de secteurs protégés ou consacrés à la biodiversité, connectés entre eux par des mesures de mise en réseau. Aujourd'hui, on constate que des populations d'espèces menacées disparaissent des zones protégées également. Outre la question de la gestion de ces zones, c'est également leur mise en réseau qui reste insuffisante. L'enclavement de nombreux milieux naturels isole et fragmente les populations, ce qui augmente le risque de disparition et contribue également à l'appauvrissement de la diversité génétique.

Le Plateau et les grandes vallées alpines constituent un défi majeur de la mise en réseau nationale. Les corridors à faune sont une des réponses données aux besoins en connectivité des milieux naturels en permettant par exemple à certains animaux de traverser le Plateau pour rejoindre le Jura ou les Préalpes. Le *Monitoring de la biodiversité en Suisse (ci-après MBD)* montre que plus de la moitié de ces corridors ne sont plus fonctionnels, essentiellement en raison des entraves résultant du réseau routier et d'autres infrastructures.

D'ici 2024, les cantons devront présenter à l'*OFEV* leur planification de l'*IE*, qui nécessitera un engagement déterminé de leur part, ainsi qu'un haut niveau de collaboration intercantonale et intercommunale. Le présent postulat demande qu'en collaboration avec les autorités cantonales et communales concernées, l'*Agglomération* soit en mesure d'inscrire des mesures visant à la réalisation et à la gestion de l'*IE* sur son territoire dès le prochain projet d'agglomération.

L'*IE* ne se réduit pas à la seule - mais indispensable - conservation de la biodiversité. Il s'agit également d'une planification territoriale, intégrant de manière prioritaire les multiples contributions de la nature à la population. Je terminerai en vous en listant trois. Premièrement, une *IE* fonctionnelle permet une meilleure adaptation aux dérèglements climatiques en réduisant notamment les risques associés aux îlots de chaleur et à la gestion des eaux. Deuxièmement, elle contribue aussi à la protection du paysage et à la qualité des sites et, ainsi, renforce l'attrait touristique et économique des territoires. Enfin, elle bénéficie également au bien-être et à la santé humaine ; les surfaces naturelles et leur végétation permettent une détente physique et mentale, offrent des contacts avec la nature, épurent l'air et l'eau, s'avèrent attrayantes et améliorent ainsi la qualité de vie.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Pour rappel, cette motion a été transformée en postulat. Le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de ce postulat. S'agissant de sa qualification juridique, c'est donc un postulat selon le *Règlement du Conseil*. Quant à sa recevabilité, le *Bureau du Conseil* décide que ce postulat est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Andrea Burgener Woeffray. Le *Comité* préavise favorablement la transmission de la présente intervention moyennant une qualification en tant que postulat. Il rejoint les motionnaires, qui demandent la planification et la réalisation d'une infrastructure écologique favorable à la préservation de la biodiversité à l'échelle de l'*agglomération fribourgeoise*. Il a intégré depuis plusieurs années déjà dans sa planification les enjeux relatifs à la biodiversité et à la mise en réseau des espaces naturels et souhaite intensifier les efforts en la matière. Der *Vorstand* lädt Sie ein, dem Postulat zuzustimmen, denn er teilt die Anliegen der Motionäre.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons donc au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat demandant la planification et la réalisation d'une *IE* fonctionnelle à l'échelle de l'*agglomération fribourgeoise*, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 42

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 1

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 2

Total des votants : 45

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg2021-2026_2023_013.

9.4 Postulat pour des horaires des lignes de transports publics à haute fréquence indépendants de ceux des CFF / Postulat betreffend SBB-unabhängige öffentliche Verkehrsfahrpläne mit hoher Taktfrequenz (Post Leg2021-2026 2023 014)

a. Position de l'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines/r der Autoren/innen

Pierre-Alain Perritaz. Ce postulat demande au *Comité* d'étudier la possibilité de créer un horaire indépendant de l'horaire *CFF* pour l'arrivée des bus à la gare de Fribourg. Ceci éviterait l'encolonnement des *TP* sur les arrêts de la gare. En effet, il n'est pas rare de voir arriver entre trois et quatre bus articulés en même temps et de ne pas pouvoir descendre de son bus pour aller prendre une correspondance pour une autre destination, car ces arrêts sont équipés pour recevoir uniquement deux bus à la fois. Ce postulat demande de modifier l'horaire des lignes 1, 2 et 5, qui sont desservies à 7,5 min. Ces lignes n'ont plus d'intérêt à être à la minute près pour prendre un train pour Berne, car ce sont toujours ces correspondances qui sont assurées. Je vous remercie de bien vouloir soutenir la transmission de ce postulat.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de ce postulat. S'agissant de sa qualification juridique et de sa recevabilité, le *Bureau du Conseil* décide que ce postulat est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Éliane Dévaud-Sciboz. Ce postulat demande d'étudier la faisabilité et l'intérêt d'horaires indépendants de ceux des *CFF* pour les lignes dont la fréquence est inférieure à dix minutes. La stratégie en matière de *TP* de l'*agglomération fribourgeoise*, fait l'objet d'adaptations régulières en fonction de l'évolution de la demande et des caractéristiques générales de l'offre. Le budget de fonctionnement de l'année 2023 prévoit la conduite d'une étude sur la structure générale du réseau, le traitement de ce postulat s'inscrit parfaitement dans le cadre de cette réflexion générale. Dans ce contexte, le *Comité* préavise favorablement la transmission de ce postulat.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ?

Elisabeth Cattaneo Python. Je vous prie d'évaluer, en même temps que ce postulat, la possibilité de prolonger les arrêts de bus spécialement à l'avenue de la gare, du côté du Fribourg-Centre, ou carrément de doubler la ligne d'arrêts, à l'instar des arrêts de bus se trouvant du côté de la gare de Fribourg. Le trafic de bus pourrait ainsi être plus fluide. De plus, la mobilité des piétons serait plus confortable. Die grosse Konzentration von Menschen an der Bushaltestelle am Bahnhof kann zu Stress, Gedränge und Unhöflichkeit führen. Bitte nehmen Sie dies zur Kenntnis.

Le Président. Je vous remercie pour cette demande. Souhaitez-vous formellement que ce point soit ajouté au présent postulat ? M. Perritaz, seriez-vous d'accord de modifier votre postulat en prenant en compte la demande de Mme Cattaneo Python ?

Pierre-Alain Perritaz. Je propose plutôt à Mme Cattaneo Python de poser cette question dans les divers. Le *Comité* pourrait ainsi y répondre à ce moment-là.

Le Président. Mme Cattaneo Python, êtes-vous d'accord avec la proposition de M. Perritaz ?

Elisabeth Cattaneo Python. J'accepte de poser à nouveau ma question dans les divers.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous pouvons donc passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat pour des horaires des lignes de *TP* à haute fréquence indépendants de ceux des *CFF*, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 34

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 5

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 6

Total des votants : 45

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Post_Leg2021-2026_2023_014.

Ce neuvième point de l'*ODJ* est donc absout.

10. Réponses du Comité aux interventions parlementaires / Antworten des Vorstands auf parlamentarische Vorstösse

10.1 Questions concernant l'avenir de l'Agglomération de Fribourg / Anfrage zur Zukunft der Agglomeration Freiburg (Quest Leg 2016-2021 2020-025)

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

René Schneuwly. Vous avez reçu une réponse circonstanciée aux questions de M. Allenspach. J'aimerais savoir quel membre du *Conseil* a repris la paternité de cette question.

Florian Müller. Moi.

René Schneuwly. Merci pour votre réponse. Je relève que ces questions ont été posées le 17 juin 2020, soit quelques semaines avant le vote de la *loi cantonale sur les agglomérations du 21 août 2020 (RSF 140.2 ; ci-après LAgg)*. Le *Grand Conseil du canton de Fribourg (ci-après Grand Conseil)* a décidé d'abroger, dans la *LAgg*, les dispositions sur l'agglomération institutionnelle et de transformer l'*Agglomération* en une association de communes. Cette *LAgg* étant très brève, le *Conseil d'État* a décidé, dans l'*ordonnance RSF 140.21, que l'Agglomération* pourrait poursuivre son activité selon les *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)*, aussi longtemps qu'elle n'aura pas été remplacée par une autre association. La *LAgg* porte essentiellement sur les projets d'agglomération, une des activités principales de l'*Agglomération*, et aujourd'hui, vous avez choisi de libérer le crédit d'étude du *PA5*. Les communes sont invitées soit à modifier les *Statuts*, soit à créer une nouvelle association de communes, le tout sous la direction de Mme la Préfète de la Sarine Lise-Marie Graden. En effet, le périmètre de la future agglomération comporte un plus grand nombre de communes du district de la Sarine que celui des *communes membres de l'Agglomération*. La *LAgg* a fixé un délai de deux ans, échu depuis le 31 décembre 2022, afin que le *Conseil d'État* fixe le périmètre de cette nouvelle agglomération. Les communes de cette nouvelle agglomération ont également deux années pour élaborer de nouveaux statuts, délai qui devrait expirer à la fin de 2024. Au milieu du mois de janvier 2023, le *Conseil d'État* nous a indiqué quel périmètre a été fixé. Pour rappel, il existe trois sortes de périmètre : celui de l'*Agglomération*, celui des Villes et Agglomérations ayant droit aux Contributions (*VACo*) dans le cadre des projets d'agglomération et, enfin, celui de la nouvelle agglomération fixé par le *Conseil d'État*. Ce dernier périmètre ne fait d'ailleurs pas l'unanimité, car il exclut des communes, qui voulaient en faire partie, et en inclut d'autres, qui ne le voulaient pas. Actuellement, le *Conseil d'État* n'a pas encore complètement rempli sa mission. Par conséquent, ce périmètre peut encore être modifié.

J'insiste sur le fait que la structure organisationnelle de l'*Agglomération* donne pleinement satisfaction dans ses activités, cette dernière l'a déjà démontré et est prête à le refaire. Je songe en particulier aux projets d'agglomération, qui ont été adoptés, et à l'exécution des mesures y relatives, qui va connaître une forte accélération au cours des années à venir.

Il faut rappeler que les associations de communes nécessitent une approbation des statuts par l'unanimité des communes du périmètre fixé, unanimité qui est évidemment difficile à obtenir.

L'organisation et le fonctionnement de la nouvelle agglomération seront différents de ceux de l'*Agglomération*, respectivement du *Conseil*. Le *Conseil* a certaines prérogatives, notamment en matière d'aménagement du territoire, étant donné que c'est ce dernier qui adopte les projets d'agglomération. D'une manière générale, les communes ne connaissent pas ce système, puisque ce sont les conseils communaux qui adoptent les plans d'aménagement locaux (PAL), et non pas les assemblées communales, respectivement les conseils généraux. Par conséquent, un problème va se poser : le proverbe dit « donner, c'est donner », ce qui est repris a donc tendance à être considéré comme « volé ». C'est ainsi un beau chapitre qui s'ouvre dans les activités de Mme la Préfète. Je tiens à la remercier pour les contacts étroits que nous avons déjà eus à propos du travail important qui nous attend, car la *LAgg* ne nous rend pas un grand service. Nous devons recommencer le travail. Je tiens à préciser que nous avons choisi de faire des réflexions, dont une journée pour ce faire, à laquelle Mme la Préfète a participé et au terme de laquelle un schéma a été défini, en fonction des tâches qui devront être confiées à la ou aux future-s structure-s.

Le paysage, élément important, a été ajouté aux tâches obligatoires que j'ai définies précédemment. Cette nouvelle agglomération devrait dans tous les cas - il en va de l'intérêt du centre cantonal - pouvoir compter sur l'adhésion des *communes membres*, raison pour laquelle le schéma, qui a été proposé, a été soumis à l'ensemble des conseils communaux des *communes membres*. Ce schéma a été accepté avec quelques remarques ou réserves, dans l'optique de garantir les acquis pour l'avenir nonobstant des événements qui interviendront pour la création de cette nouvelle institution.

Concernant la culture, le *Conseil* avait accepté la transmission de la motion Leg2016-2021_2017_004 au terme de laquelle ce dernier envisageait la reprise par l'*Agglomération de Coriolis I*. Cela a fait l'objet d'une étude, qui a démontré que c'est possible dans un sens comme dans l'autre, raison pour laquelle Mme la Préfète a décidé de créer un comité de pilotage qui se penche sur les problèmes de gouvernance future au niveau culturel et qui devra faire des propositions quant à l'avenir de manière non seulement à garantir les acquis, mais également à envisager l'adhésion de nouvelles communes et l'augmentation des moyens. Ce travail est en cours. Étant donné qu'un travail sérieux doit être réalisé, cela prendra un certain temps. Il est évident que pour les *PA2*, *PA3* et *PA4*, les délais finiront en 2028, afin de boucler la boucle, et que l'*Agglomération* actuelle sera vraisemblablement bien chargée jusque-là. Elle devra assumer les coûts de cette tâche. C'est une discussion, qui devra avoir lieu avec le *Conseil d'État*, afin de déterminer quels sont les meilleurs délais en fonction des tâches.

S'agissant du tourisme et en fonction de la nouvelle loi cantonale sur le tourisme (LT), cette tâche pourra être reprise par l'*Association régionale de la Sarine (ci-après ARS)*. Pour rappel, la commune de Düdingen fait partie de l'association de communes *Region Sense*. Ce travail relatif au tourisme pourra être accompli par l'*ARS*. Je signale tout de même que c'est l'*Agglomération* qui assume le secrétariat de l'*ARS* actuellement. Un accord concernant l'administration et la comptabilité de *Coriolis I* a également été trouvé : c'est l'*Agglomération*, qui a également repris ces tâches. C'est dire à quel point le *Comité* œuvre pour que tout se passe bien.

Enfin, le domaine de l'économie traite plusieurs types de problématique. Les problèmes d'aménagement des zones d'activités devront certainement être pris en charge par l'*ARS*, selon les compétences qui ont été dévolues par les statuts de cette dernière. Il faudra encore déterminer comment seront traités les autres problèmes relatifs à l'économie.

Dans tous les cas, un schéma a été défini. Il devrait permettre d'assurer une bonne transition entre l'*Agglomération* et la (ou les) future-s structure-s. Je me réjouis des travaux qui devront être effectués au cours des années à venir en collaboration avec la préfecture de la Sarine et l'ensemble des personnes qui s'engageront sur cette tâche qui s'annonce passionnante, même si elle ne sera pas aisée.

b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors

Florian Müller. J'ai le plaisir de vous présenter l'avis de l'auteur, Christoph Allenspach, qui ne siège plus au *Conseil* :

« Le *Comité* analyse la situation et l'avenir de l'*Agglomération* avec son pragmatisme habituel. Nous pouvons comprendre que les affaires courantes de l'institution dans sa forme actuelle seront poursuivies de manière professionnelle aussi longtemps que nécessaire, avant d'être transmises à la ou aux nouvelle-s institution-s. Nous pouvons également comprendre que l'urgence est certes de mise, mais qu'il existe pour le moins une certaine perplexité, quant à la forme future et au moment de la constitution d'une nouvelle agglomération. Cela ne peut guère surprendre. Après la révision précipitée et sans réflexion de la *LAgg* par le *Grand Conseil* ainsi que la définition du nouveau périmètre par le *Conseil d'État* – qui ont tout de même pris deux ans –, les communes concernées peuvent maintenant discuter, sous la direction de la Mme la Préfète, des pieux qu'elles doivent enfoncer. Le *Comité* a de bonnes raisons de constater que l'élargissement du territoire rend la nature des communes plus variable ou - pour le dire moins diplomatiquement - que l'écart entre les différents intérêts s'accroît. En tant que Président de la *CAME* qui, lors de la constitution de l'*Agglomération* - avec douze communes à l'origine - a évalué les tâches

futures et leurs conséquences, je peux vous assurer qu'un débat gigantesque, chronophage et souvent frustrant est à l'ODJ. Les tâches, qui se limiteront sans doute à l'aménagement du territoire, à la mobilité ainsi qu'à la NP, ont certes été suffisamment éprouvées, mais de nouveaux acteurs - cette fois-ci, trente communes sont dans le coup – rééquilibrent également les tâches. En outre, il ne faut pas oublier que les statuts doivent définir la représentation adéquate des communes au sein du comité et de l'assemblée des délégués, ainsi que la clé de financement de certaines tâches, comme les TP. Enfin, chaque commune décidera elle-même, si elle souhaite adopter ces statuts. Le chemin à parcourir, la réussite de l'entreprise et le moment sont en grande partie ouverts. Un nouveau fiasco, comme la grande fusion du centre cantonal, n'est pas à exclure. Ce qui reste positif, c'est que l'Agglomération, dans sa forme actuelle, peut jusqu'à nouvel ordre regrouper et coordonner les tâches et les intérêts des dix communes membres. Le PA5, qui doit maintenant être déterminé, montrera à quel point l'élan et la motivation seront encore grands. Pour le développement au sein de l'agglomération fribourgeoise, il faut espérer que les bases, élaborées jusqu'à présent, continueront à être porteuses ».

Je vous remercie au nom de Christoph Allenspach, l'auteur de cette réponse.

Le Président. Je vous remercie M. Müller. Je vous laisserai transmettre nos meilleures salutations à M. Allenspach.

Mme la Préfète Lise-Marie Graden. Honnêtement, je ne suis pas très heureuse d'être chargée de vous « mettre à mort ». Il a été décidé dans la LAgg que j'allais devoir effectuer ce travail. Ayez confiance : nous allons faire ce qui doit être fait ! Nous devons changer cette structure et trouver la structure et l'organisation adéquates avec les communes, afin de pouvoir porter les meilleurs projets dans l'intérêt de l'agglomération et du district de la Sarine, mais aussi dans l'intérêt du canton de Fribourg. Il ne faut pas se leurrer, cette agglomération doit fonctionner : c'est dans l'intérêt de l'État de Fribourg. Nous allons le faire ensemble. Soyons positif ! Nous allons y arriver. Cela va se faire avec vous et avec détermination. Comptez sur moi ! Je compte sur vous et vous remercie.

10.2 Postulat demandant d'étudier la mise en œuvre de mesures augmentant l'attractivité des parkings P+R / Postulat zur Untersuchung der Umsetzung von Massnahmen zur Steigerung der Attraktivität der P+R-Parkplätze (Post Leg2021-2026 2021 003)

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Le Comité remarque que l'élément le plus important, pour l'attractivité d'un P+R, est son emplacement, ainsi que sa connexion avec une ligne de TP rapide et à fréquence élevée. Des mesures complémentaires peuvent ensuite améliorer l'attractivité de ces plateformes d'échange. La stratégie générale au niveau cantonal vise à capter les usagers au plus près de leur domicile, afin de minimiser le trajet parcouru en voiture. Pour les usagers ne pouvant pas être captés en amont, l'Agglomération planifie des installations de P+R sur le territoire des communes membres. Là-aussi, la stratégie vise à capter les utilisateurs le plus tôt possible. Des P+R provisoires ouvriront au cours de l'année 2023, à Forum Fribourg et au centre commercial Fribourg Sud, avant le développement à plus long terme d'ouvrages P+R définitifs. Ces emplacements sont proches des jonctions autoroutières et sur le parcours de lignes de bus circulant à fréquence élevée. La présence de services complémentaires peut encore renforcer l'attractivité des P+R avec de la complémentarité d'usage. L'installation de bornes de recharge est souhaitée et des études sont en cours pour définir une stratégie d'implantation à mettre en œuvre dès l'année prochaine. Une signalisation uniformisée permettra également une meilleure identification de ces P+R. L'Agglomération est consciente de l'importance de P+R attractifs, afin de contribuer de manière systématique aux installations existantes et futures. Ce postulat est ainsi liquidé.

b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors

Grégory Grin. Nous remercions le Comité pour le traitement apporté à ce postulat. Cette réponse, qui est formulée ce soir, fait preuve de bonnes intentions et de bonne volonté, mais malheureusement, très peu d'actions concrètes sont engagées. Nous avançons à la vitesse d'un escargot lent sur ce sujet, un peu comme un bus TPF coincé dans les embouteillages et les travaux, mais les trains passent et nous risquons fort de rater celui de l'attractivité ainsi que du développement économique, touristique et culturel.

Dimitri Küttel. Mme Dévaud-Sciboz, pourriez-vous m'indiquer combien de places sont prévues dans les futurs P+R de Forum Fribourg et Fribourg-Sud ?

Eliane Dévaud-Sciboz. Il y aura 50 places à Forum Fribourg. Nous venons d'ailleurs de signer le contrat pour la location de ces places. À Fribourg-Sud, 20 places P+R sont prévues, le contrat n'a pas encore été signé.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10.3 Motion Postulat demandant le rétablissement de la desserte de la route du Tir Fédéral par la ligne de bus 9 dès décembre 2022 / Motion Postulat betreffend die Wiederherstellung der Erschließung der Route du Tir Fédéral durch die Buslinie 9 ab Dezember 2022 (Mot Post Leg2021-2026 2022 008)

Le Président. Pour rappel, cette motion est devenue un postulat.

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Ce postulat demande que le *Comité* étudie que la ligne 9 de bus urbain desserve à nouveau les arrêts situés sur la route du Tir fédéral. La mise en place du quart d'heure ferroviaire à la gare de Givisiez a entraîné une augmentation conséquente de la desserte de l'ensemble du quartier sur la base des critères de qualité de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). La mise en place de cette nouvelle gare a entraîné une cadence aux 15 minutes en direction de Fribourg, avec un temps de parcours de 5 minutes. Auparavant, avec la ligne 9, le temps de parcours en direction de Fribourg était d'environ 17 minutes. Le *Comité* concède toutefois que la desserte plus fine et le temps d'accès à l'arrêt moins long étaient un avantage de la ligne 9. Dans le cadre du passage au quart d'heure sur le secteur de Granges-Paccot, pour ne pas créer une suroffre sur le secteur Jo-Siffert, la ligne de *TP* se scindera en deux branches, dont l'une reprendra le parcours en direction de la Faye dès fin août 2023. Le *Comité* tient à rappeler que le secteur de la gare de Givisiez est un secteur stratégique, qui est amené à changer de visage dans les prochaines années. Les différents aménagements conséquents, qui sont prévus, vont potentiellement amener à devoir modifier temporairement ou à long terme, la desserte de l'ensemble de ce secteur. Ce postulat est ainsi liquidé.

b. Avis de l'un des auteur-e-s / Meinung einer Autorin/eines Autors

Léo Sapia. C'est bon pour nous. Nous vous remercions pour cette réponse.

c. Discussion / Diskussion

d. Vote / Abstimmung

Le Président. Du coup, les points c) et d) sont supprimés. Nous n'aurons pas besoin de voter, étant donné que cette intervention est à présent un postulat.

Ce dixième point de l'*ODJ* est donc absout.

11. Divers / Verschiedenes

Le Président. Nous passons au chapitre des Divers. J'ouvre la discussion. Je passe directement la parole à Mme Cattaneo-Python, comme convenu lors de son intervention au point 9.4 d).

Mme Cattaneo-Python Mon intervention est en lien avec le postulat 14, relatif aux lignes de *TP* à haute fréquence. Afin d'éviter les embouteillages à l'arrêt 'place de la Gare' et 'Charmettes', je voulais savoir, s'il est possible de prolonger les arrêts de bus, spécialement à l'avenue de la Gare, côté Fribourg-Centre, ou carrément de doubler la ligne d'arrêt comme celle du côté de la gare de Fribourg. Cela pourrait rendre une meilleure fluidité au trafic de bus. La mobilité des piétons pourrait ainsi être plus confortable, car il y a une grande concentration de personnes à l'arrêt de bus de la gare. Cela peut être une source de stress, de bousculades et d'incivilités.

René Schneuwly. Le *Comité* prend note de votre question, à laquelle il donnera suite lors d'une prochaine séance.

Gérald Collaud. Je souhaite adresser des remerciements. Depuis que j'ai été élu à l'*Agglomération*, j'ai demandé à plusieurs reprises la suppression de la distribution de bouteilles d'eau en plastique. Il y a eu bien sûr quelques petites améliorations, mais ce soir, enfin, nous nous retrouvons avec des carafes d'eau et des verres en verre. Je remercie la commune de Villars-sur-Glâne qui nous accueille ce soir.

Le Président. Nous avons ce système au Conseil général de Villars-sur-Glâne depuis deux ou trois sessions.

Gérald Collaud. Deuxièmement, pour information, j'annonce le prochain dépôt d'un postulat ou d'une motion, mais je pense que ce sera plutôt un postulat. Avec certains membres du *Conseil*, nous allons demander que le *Comité* étudie la possibilité que les *TP* soient au prix de CHF 1 par course le samedi ou peut-être même tout le temps. Nous verrons encore ce que nous rédigerons.

Pour finir, j'aimerais savoir où en est l'avancement des travaux au chemin des Pensionnats. Ces travaux devraient permettre de faciliter le passage des bus aux heures de pointe.

Francine Defferrard. Je vous remercie pour cette question, qui avait déjà été posée par M. Perritaz lors de la dernière séance du *Conseil*. D'entrée de cause, j'ai informé ce soir M. Perritaz que les travaux allaient commencer le 12 juin prochain pour une durée estimée de l'ordre de deux mois.

Michel Moret. Je suis membre du *Conseil* depuis trois législatures. J'ai apprécié énormément le dynamisme, la créativité, l'inventivité de chacun des membres du *Conseil*, quant aux différentes interventions parlementaires. J'en ai moi-même déposé quelques-unes. J'invite néanmoins chaque membre du *Conseil* à réfléchir sérieusement au futur de l'agglomération. Le *Grand Conseil* a fait comprendre qu'il ne veut plus d'un parlement aussi imaginatif, créatif et volontaire. Il faut veiller à garder le personnel de l'*Agglomération* motivé, l'intégrer le plus vite possible dans une nouvelle association et à transmettre les activités de l'*Agglomération* dans des nouvelles structures. Je tiens à remercier l'ensemble de membres du *Comité* qui sont, comme nous, des bénévoles. Je me recommande pour que chaque membre du *Conseil* réfléchisse sérieusement avant de déposer une intervention parlementaire. J'ai d'ailleurs refusé la transmission de toutes les interventions qui étaient à l'*ODJ* de la présente séance. Est-ce que cela a encore un sens aujourd'hui ? Pour rappel, les priorités absolues sont de garder un personnel motivé à travailler sur l'élaboration d'un *PA5* de qualité ainsi que de donner toutes les chances à la nouvelle association de pouvoir reprendre ce personnel.

François Miche. Cher Président, chère Préfète, qui – je cite - n'est « pas très heureuse d'être chargée de mettre à mort l'*Agglomération* », chers membres du *Comité*, chères et chers collègues, je tenais à réagir sur trois points.

Premièrement, j'ai été surpris lorsqu'on nous a parlé des *TPF*, car seuls les chiffres ont été mentionnés : les chauffeurs/euses de bus et de train ont été oublié-e-s. Les chauffeurs/euses effectuent un travail magnifique au service de la collectivité - et je ne parle pas que des dirigeant-e-s -. Nous oublions parfois ces personnes, qui sont responsables de nos vies tous les jours. J'ai également été étonné en lisant les différents supports – d'ailleurs, je constate que le travail pour les réaliser est admirable - car j'ai remarqué que le côté humain a été écrasé. Je n'ai pas trouvé de mention y relative et je tenais à le signifier.

Deuxièmement - et c'est assez rare de ma part -, je tenais à féliciter le *Comité*, surtout Mme Dévaud-Sciboz et le Président du *Comité*, pour la ligne 8, qui est un succès selon moi. En tant qu'utilisateur, je trouve qu'elle fonctionne bien. Cela étant « Last but not the least », je souhaite intervenir également à propos des lignes 5 et 7. Jusqu'à présent, je montais sur les barricades lorsque les habitant-e-s de mon quartier m'interpellaient, afin de me signaler des choses qui n'allaient pas ou afin de me demander de clarifier certains points. Je me permets deux éclairages y relatifs : quand la nouvelle ligne a été mise en place, il était question d'un nouveau projet d'activités, avec 50 nouveaux emplois à la clé. Dernièrement, dans les journaux, nous avons découvert que ce projet est complètement retombé comme un soufflé. Je pense à présent à l'ancien tracé : je ne me rendais pas compte que lorsque trois arrêts de bus sont supprimés, il y a des conséquences sur les emplois. Il y a en tout 40 emplois perdus ou en passe de le devenir. Nous atteignons donc la somme de 90 emplois. J'habite du côté de Beaumont. J'aimerais que nous pensions à ces personnes et que nous corrigions le tir, ce serait vraiment parfait ! Je tiens à saluer le *Comité*, qui change progressivement sa manière de procéder. Enfin, j'aimerais qu'on revienne à une solution à la Suisse : es wäre ganz bürgerfreundlich von Ihnen.

Léo Sapia. Premièrement, je ne partage pas l'avis de M. Moret. En effet, dans un avenir proche, l'*Agglomération* va se transformer. En tant que membre de ce *Conseil*, je considère plutôt que c'est une des dernières occasions pour apporter notre contribution à la future agglomération. Tous les acquis d'aujourd'hui ont de fortes chances de perdurer dans les années à venir. De plus, même si je ne reçois pas beaucoup d'argent pour être ici, j'aurais de la peine, en tant qu'élu et représentant de ma commune, à faire seulement du présentéisme et à attendre que la fin arrive.

Deuxièmement, Gérald Collaud, Jérémie Stöckli et moi-même avons déposé une question le 2 avril 2023. M. Frossard nous a conseillé de la poser à l'oral ce soir en précisant que le *Comité* pourra y répondre lors de la présente séance. Cette question concerne l'accessibilité des gares de l'*agglomération fribourgeoise* desservies par la ligne de train S20/21 entre Fribourg et Romont pour les personnes à mobilité réduite.

À l'heure actuelle, aucune des gares situées entre Fribourg et Romont, desservies par les lignes de train S20 et S21, n'est accessible aux personnes à mobilité réduite hormis, celle de Villaz-Saint-Pierre, qui l'est partiellement. Trois d'entre elles sont situées sur le territoire de l'*agglomération fribourgeoise*. Il s'agit des gares de Villars-sur-Glâne, Matran et Rosé (commune d'Avry-sur-Matran). Aucune planification de rénovation et de remise à niveau de ces infrastructures ne semble être prévue, selon le site des *CFF*, mis à part à la gare de Matran, pour laquelle un projet particulier a été mis sur pieds en parallèle au développement d'infrastructures immobilières et sportives, qui est par ailleurs bloqué pour l'instant. Le *Comité* a-t-il connaissance d'une éventuelle échéance au-delà de laquelle les personnes à mobilité réduite peuvent espérer pouvoir emprunter le train sur cette ligne dans l'*agglomération fribourgeoise* et au-delà ?

Éliane Dévaud-Sciboz. De manière générale, je vous rappelle que la mise aux normes des gares et des arrêts de bus ainsi que les éléments relatifs aux lignes de train S20 et S21, conformément à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), est du ressort des *CFF*, et non pas de *l'Agglomération*.

Je vais à présent vous lister les gares du périmètre de *l'agglomération fribourgeoise*. Les gares de Rosé et de Matran seront remplacées par la nouvelle halte d'Avry-Matran, pour laquelle une approbation des plans a eu lieu, mais qui passe pour la deuxième fois au *Tribunal administratif fédéral (TAF)*. La mise en service est planifiée pour la fin de 2025. Concernant la gare de Villars-sur-Glâne, il n'y a pas de modification des infrastructures, mais une mise en place de mesures organisationnelles. Les travaux sont en cours à la gare de Fribourg/Freiburg, qui aura un accès tout à fait privilégié avec notamment des ascenseurs. Aux gares de Belfaux Village, Belfaux *CFF*, Düdingen, Fribourg/Freiburg Poya et de Givisiez, l'accès aux quais et aux trains est sans barrière. Par conséquent, lorsque nous nous focalisons sur le S20/S21, côté Ouest, nous sommes un peu mauvais élève. En revanche, nous constatons que par chance, cela se passe au mieux du côté opposé.

Parlons à présent des gares situées entre Romont et Fribourg : celles de Neyruz, Cottens et Chénens devraient être aux normes entre 2026 et 2027 ; la gare de Villaz-Saint-Pierre, quant à elle, est déjà sans barrière.

Léo Sapia. Je vous remercie pour cette réponse.

Dimitri Küttel. J'aimerais réagir aux propos de M. Moret. Je pense qu'effectivement, nous devons être vigilant-e-s sur les postulats et motions que nous déposons à *l'Agglomération*. Nous devons nous demander s'ils sont pertinents ou pas. En revanche, je ne pense pas que nous devions aujourd'hui nous enfermer dans une prison, ne plus rien faire et attendre le repas du condamné à mort. Nous sommes encore en action pendant quelques temps, alors utilisons pour l'instant nos droits populaires et politiques, afin de mener à bien les projets de *l'Agglomération* jusqu'au bout.

Simon Jordan. Je souhaite déposer un postulat intitulé « mise en place d'un pont végétal, au-dessus de l'autoroute, qui permettrait le passage de la faune et de la flore, ainsi que d'agrandir la zone habitable ».

Le Président. Je vous laisse le déposer formellement auprès du *Bureau du Conseil*.

Léo Sapia. Lors de la séance du *Conseil* d'octobre 2022, j'ai posé des questions au *Comité* relatives à la clé de répartition des charges d'exploitation des *TP* circulant au sein de *l'agglomération fribourgeoise*. J'ai demandé quand cette clé serait revue, car elle correspond plus aux critères actuels. Le *Comité* a alors indiqué qu'il allait faire avancer ce dossier. Par conséquent, je me permets de demander à Mme Dévaud-Sciboz l'état d'avancement dudit dossier.

Éliane Dévaud-Sciboz. Ce dossier n'a pas encore avancé.

Léo Sapia. Je vous remercie pour cette réponse concise et honnête, mais je me permets tout de même d'insister sur le fait que les membres du *Conseil*, en particulier les représentant-e-s de la Ville de Fribourg, attendent de pied ferme que ce dossier avance.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Avant de conclure, par cette poignée de main avec le nouveau Président du *Conseil*, je souhaitais transmettre le flambeau à Bernard Chassot, qui va certainement faire de son mieux. J'espère, cher Bernard, que tu auras autant de plaisir que moi dans cette fonction.

Bernard Chassot. Certainement.

Le Président. Comme je l'ai dit en introduction, tu peux compter sur un secrétariat d'une efficacité redoutable et n'hésite pas à les questionner, ils sont vraiment bien !

Bernard Chassot. Je te remercie.

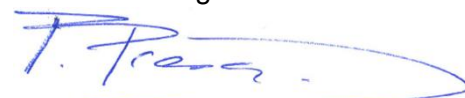
Le Président. Quant à vous, je vous remercie beaucoup pour votre confiance. Nous avons eu beaucoup de sujets à traiter. J'espère avoir pu le faire en toute tranquillité et avec efficacité. Je vous invite formellement à l'apéritif offert ce soir par la commune de Villars-sur-Glâne que je remercie. Pour rappel, la prochaine séance du *Conseil* aura lieu le 12 octobre 2023. Je clos cette séance à 22 h 19 (applaudissements).

Le Président du Conseil / Der Präsident des Rates



Jacques Dietrich

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär



Félicien Frossard